



الجامعة الإسلامية العالمية ماليزيا
INTERNATIONAL ISLAMIC UNIVERSITY MALAYSIA
يُونَيْتِسْتِي اِسْلَامِي اِنْتَارَا اِيْحْسَانًا مَلَيْسِيَا



PROJET

Stratégie de l'OCI en vue de l'Autonomisation de l'Institution du Mariage et de la Famille



AUTONOMISER ET ACTIVER L'INSTITUTION DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE AFIN D'ASSUMER UN ROLE PLUS IMPORTANT DANS LA PRESERVATION, LA PARTICIPATION, LA PRODUCTIVITE, LA PROSPERITE, LE PARTENARIAT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU MONDE ISLAMIQUE.

Préparé par :

L'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et le Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

10 août 2019



TABLE DES MATIÈRES :

LISTE DES ABBREVIATIONS4



SOMMAIRE	5
I. INTRODUCTION	7
A. Synopsis des principales activités et initiatives au niveau de l'OCI	8
B. Aperçu du document de stratégie.....	9
C. Principes généraux	11
II. REVIEW OF ISSUES AND CHALLENGES OF THE MARRIAGE AND FAMILY INSTITUTION IN THE OIC MEMBER STATES	14
ANNEXE: RÉSUMÉ DES DOMAINES STRATÉGIQUES ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	71



LISTE DES ABBREVIATIONS

OCI	Organisation de la Coopération islamique
FaMI	Institution de la familiale et du mariage
FaMIES	Stratégie d'autonomisation de l'institution de la familiale et du mariage
TRF	Transformation du rôle de la famille
SSCA	Système de service complet d'autonomisation
SESRIC	Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation pour les pays islamiques
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture
UIIM	Université islamique internationale de Malaisie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TFA	Taux de fertilité chez les adolescentes
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
MST	Maladies sexuellement transmissibles
ONG	Organisations Non Gouvernementales
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
TFT	Taux de fécondité total
ONU	Organisation des Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
PRCF	Programme de renforcement des capacités familiales
IDBF	Indice de développement du bien-être familial



SOMMAIRE

Ce document est la stratégie de l'OCI en vue de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille (FaMI) dans le monde islamique. Il fournit aux pays membres de l'OCI un cadre, une stratégie et des directives rationnelles leur permettant de consolider leurs efforts et leurs réalisations dans les domaines du développement et de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. En termes spécifiques, le document fournit un cadre stratégique pour l'autonomisation de FaMI en renforçant ses rôles dans: 1) le développement de la société, 2) la préservation de la culture et du mode de vie islamiques, 3) la participation à la prise de décision à tous les niveaux, 4) le renforcement de la productivité et de la prospérité familiales, 5) le renforcement de la solidarité et de la cohésion familiales, 6) l'implication des familles dans la planification et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action, 7) la création d'une synergie entre tous les partenaires et agences gérant les affaires FaMI, 8) l'amélioration du bien-être et de la qualité des normes de vie de FaMI dans les pays membres de l'OCI et les pays à minorités musulmanes et le soutien aux familles vivant dans les zones de conflit, aux migrants, aux réfugiés et aux personnes ayant des besoins spéciaux et victimes de handicaps.

À travers cette stratégie de l'OCI, nous aspirons à: 1) Augmenter les activités d'autonomisation et de développement de FaMI afin d'assurer l'amélioration du bien-être et des normes de qualité de la famille pour tous. 2) Encourager les pays membres à adopter l'approche de l'activation des rôles de la famille et à mettre en œuvre les politiques, lois, plans et programmes pertinents pour l'autonomisation de la famille. 3) Accélérer les programmes et activités d'autonomisation et de formation destinés à permettre aux membres de la famille de s'engager et de participer au programme de développement durable dans le respect des valeurs et des normes islamiques. 4) Coordonner et renforcer la mise en réseau, les alliances, les relations et les partenariats entre les États membres de l'OCI sur des questions d'intérêt commun liées aux programmes et activités d'autonomisation de la famille. 5) Coopérer et s'engager avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux; y compris les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les ONG et les organismes régionaux et internationaux pour faire avancer la cause de FaMI dans le monde islamique. Par conséquent, cette stratégie signifie davantage d'engagement et de partenariat entre les parties prenantes et les acteurs locaux et internationaux concernés.

Le projet de document de stratégie avance les idées selon lesquelles l'accélération de l'autonomisation de FaMI est cruciale pour le développement durable des pays membres de l'OCI. En tant que tel, le succès de la stratégie d'autonomisation de la famille est un facteur clé pour activer le rôle de la famille dans le développement de la société.

Le projet de document de stratégie a montré que FaMI rencontrait des difficultés persistantes dans les pays membres de l'OCI. Les défis vont du niveau conceptuel, intellectuel, économique, sanitaire, éducatif, culturel, social, juridique... à celui moral et éthique. Il a été noté que ces défis empêchent de nombreux pays de faire avancer la cause de l'autonomisation de FaMI au service d'un développement sociétal dynamique. Le projet de document de stratégie souligne six domaines et processus prioritaires critiques



pour l'amélioration de FaMI, à savoir : la protection, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat, la coopération et le développement durable de la famille. Les Etats membres de l'OCI sont exhortés à définir les indicateurs de performance clés relatifs aux six processus et à assurer des améliorations continues en fonction du contexte et des conditions de chaque pays, ainsi que des normes internationales en matière d'autonomisation et de développement de la famille.

Le projet de document de stratégie de l'OCI promeut une vision visant à créer une l'institution du mariage et de la famille dynamique qui encourage les générations et joue un rôle efficace dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable de la société conformément aux normes et aux valeurs islamiques. Il a également pour mission de responsabiliser et d'améliorer l'institution du mariage et de la famille en lui permettant de jouer un rôle plus important dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat et le développement durable des sociétés musulmanes. Pour y parvenir, l'engagement et l'intervention des gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des ONG, du secteur privé, des donateurs, des bailleurs de fonds et des organismes locaux, régionaux et internationaux deviennent essentiels.

Le projet de stratégie de l'OCI porte sur dix domaines / objectifs stratégiques spécifiques, à savoir: 1) l'amélioration du bien-être et des normes de qualité de vie de l'institution du mariage et de la famille, 2) l'amélioration du système de valeurs de préservation et de protection de l'institution du mariage et de la famille, 3) l'élargissement de la participation des familles dans tous les aspects de la société, 4) le renforcement de la productivité de l'institution du mariage et de la famille, 5) le renforcement de la prospérité de l'institution du mariage et de la famille, 6) le renforcement du partenariat et de la collaboration sur la mise en œuvre des politiques matrimoniales et familiales dans les pays de l'OCI, 7) le renforcement de la gestion des institutions matrimoniales et familiales au sein de l'OCI par le biais de législations, de politiques et de lois appropriées, 8) le renforcement et la promotion de l'institution du mariage et de la famille par le développement durable) la mise en œuvre des initiatives novatrices pour renforcer l'institution du mariage et de la famille.

Le projet de document de stratégie de l'OCI souligne l'urgente nécessité de s'appuyer sur les réalisations et les expériences des pays membres pour mettre en œuvre les stratégies et les plans d'action proposés. Il salue les efforts importants déployés par l'OCI et ses organes pour faire avancer la cause de l'autonomisation des FaMI dans le monde islamique. Il salue également l'engagement et les efforts entrepris par les pays membres de l'OCI pour l'autonomisation et le développement de FaMI.

Enfin et surtout, le succès de cette stratégie repose sur sa mise en œuvre. En tant que tels, les principaux acteurs, partenaires et parties prenantes sont exhortés à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place les politiques, l'écosystème et l'environnement appropriés pour sa mise en œuvre. Nous devons tirer parti d'un partenariat solide et de responsabilités partagées pour assurer le succès. Par conséquent, l'amélioration de la fourniture, du suivi, de l'évaluation et de la communication des résultats, des succès et des défis est un progrès important. La promotion de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de FaMI est une autre étape cruciale vers sa réalisation et sa mise en œuvre.

Je tiens à saluer le précieux appui financier et moral fourni par le Secrétariat général de l'OCI à la préparation de ce document de stratégie visant à autonomiser l'institution du mariage et de la famille (FaMI) dans le monde islamique. J'adresse également mes remerciements au Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) pour son immense contribution à l'amélioration de ce projet de document de stratégie de l'OCI. Je voudrais également remercier l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) pour son soutien continu. Mes remerciements vont enfin à l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie pour l'excellent travail abattu. Faisons de la stratégie de l'OCI visant à autonomiser l'institution du mariage et de la famille (FaMI) un document axée sur le résultat et l'impact, toute chose qui fera la différence et créera une synergie et un environnement propice à un changement positif.

le Président de l'équipe de recherche de l'UIIM



I. INTRODUCTION

La fonction positive de l'union familiale et conjugale pour la survie et le bien-être des sociétés n'est pas nouvelle, l'Islam, l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et divers instruments internationaux reconnaissent depuis longtemps le rôle constructif de l'institution du mariage et de la famille pour leurs membres et la communauté humaine au sens large. Pour l'Islam, la famille est une institution divinement inspirée et ordonnée, qui consiste en l'union conjugale entre un homme et une femme. Conformément à l'approche islamique, l'OCI identifie la famille comme la pierre angulaire de la civilisation humaine, source de sécurité, de stabilité et de continuité. De même, l'article 16 (3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 23 (1) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipulent que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat ».

D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme réaffirment également l'importance vitale de la famille. Par exemple, la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention sur les droits des personnes handicapées rappellent toutes le rôle primordial de la famille. Ces instruments internationaux soulignent spécifiquement le rôle de la famille dans la protection des droits fondamentaux de ses membres en leur fournissant un environnement propice à la jouissance de ces droits.¹

Même avec la prise de conscience de l'importance de la famille et du mariage, ces deux institutions sont confrontées à des défis importants dans le monde entier. Les transformations macro-sociales et économiques combinées à l'intensification de la technologie et à la mondialisation ont commencé à influencer de manière significative la structure, le modèle et les valeurs de l'institution de la famille et du mariage. En conséquence, l'affaiblissement de l'institution du mariage et de la famille a des effets négatifs généralisés sur la croissance économique, la démographie, la santé des individus et du public, l'avenir des enfants et la société dans son ensemble. Par exemple, les sociétés occidentales ont été particulièrement touchées par les problèmes liés à l'institution du mariage et de la famille et certaines sont allées jusqu'à appeler cela une "crise de la famille" (Baskerville 2009).²

La situation dans les États membres de l'OCI n'est pas aussi dramatique que dans d'autres régions du monde. Malgré cela, les transformations sociétales et économiques globales commencent à affecter l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI. Des transformations substantielles sont en train de se produire concernant les valeurs familiales et les modèles de mariage dans les pays de l'OCI. Avec le taux croissant d'industrialisation, d'urbanisation, de mondialisation et de niveau d'instruction, l'institution du mariage et de la famille commence à perdre son rôle traditionnel, sa force et sa durabilité à des degrés divers dans les différents pays de l'OCI.

Récemment, les taux de mariage ont diminué et les taux de divorce ont augmenté dans les pays de l'OCI. Par conséquent, le caractère du mariage a changé. Cela est dû aux changements sociaux, économiques et technologiques. Les taux de divorce élevés génèrent des formations non traditionnelles telles que les familles monoparentales, tandis que les taux de mariage bas crée une catégorie de personnes jamais mariées qui met également à l'épreuve la structure familiale traditionnelle. L'âge au premier mariage

¹ For details, see Convention on the Rights of the Child, art. 18(2)); Convention on the Rights of Persons with Disabilities, art. 23(3); Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families art. 44 (1).

² Baskerville, S. (2009). Freedom and the family: The family crisis and the future of western civilization. *Humanitas*, 22(1/2), 168.



(APM) est important pour le mariage et l'union familiale, étant donné que les anciens APM ont une incidence négative sur les taux de fécondité. L'APM a augmenté dans le monde entier et par conséquent, l'âge à la première naissance a également augmenté. L'augmentation de l'âge au premier mariage ne pose pas encore de problème sérieux dans les pays de l'OCI car en 2016, il était de 28 ans pour les hommes et de 23 ans pour les femmes. L'APM devrait éventuellement augmenter parallèlement à l'urbanisation croissante, à l'industrialisation et au niveau d'instruction. À l'inverse, le mariage précoce a des conséquences négatives sur l'union familiale et conjugale, car il met en péril la santé des femmes et de leurs bébés. L'écart d'âge entre les couples pose des problèmes tels que la cohésion limitée entre les couples et la réduction du bonheur et du bien-être des familles et des mariages dans les pays de l'OCI.

D'autres problèmes tels que l'augmentation des taux de divorce dans certains pays de l'OCI, les contestations culturelles concernant le rôle et l'importance de l'institution familiale, la baisse des taux de fécondité et le dysfonctionnement des familles en raison de la perte des valeurs familiales, ainsi que de nombreuses raisons socioculturelles et économiques, l'institution du mariage et de la famille dans les pays de l'OCI appellent une attention particulière. Toutes ces tendances ont des conséquences négatives pour les pays de l'OCI et influencent l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI; par conséquent, une ligne directrice au niveau de l'OCI qui servira de base à une politique visant à autonomiser, à renforcer et à soutenir le rôle positif de la famille dans la société, l'économie, et le développement est un sujet opportun et nécessaire. De nombreux États membres de l'OCI ont élaboré leurs propres politiques et stratégies nationales pour le développement et l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Cependant, le présent document de stratégie vise à fournir des objectifs stratégiques concrets et réalisables basés sur des buts précis à atteindre, une vision et une inspiration communes pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille dans tous les pays membres de l'OCI. La sous-section suivante décrit le contexte, les objectifs et la structure du document de stratégie.

A. Synopsis des principales activités et initiatives au niveau de l'OCI

L'OCI et ses organes compétents ont entrepris un certain nombre d'activités et d'initiatives pour souligner l'importance du renforcement et de la responsabilisation de l'institution du mariage et de la famille. En février 2017, la première conférence ministérielle sur l'institution du mariage et de la famille et la préservation de ses valeurs a eu lieu à Djeddah, en Arabie Saoudite. Suite aux résolutions de la première réunion ministérielle, le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), a organisé un atelier à Rabat (Maroc) les 29 et 30 mars 2018.³ La stratégie de l'OCI pour l'autonomisation du mariage et de la famille, préparée par l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie, a été discutée. Cela a permis de passer en revue les défis actuels et futurs de l'institution du mariage et de la famille, ainsi que de formuler la vision générale, les grandes lignes et les objectifs d'un document stratégique au niveau de l'OCI concernant la famille et le mariage.

Compte tenu de l'importance croissante de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille pour l'OCI, un symposium sur les mesures et indicateurs spécifiques visant à atteindre les objectifs de développement durable dans une perspective familiale dans les États membres a été organisé le 28 décembre à Djeddah, en Arabie Saoudite. Ont pris part au symposium les délégués de 27 États membres,

³ “Workshop for the Preparation of the OIC Draft strategy to Empower Marriage and Family Institution”, Issue 39 (2018), OIC Journal, 50; “Warshah ‘Amal li l’dad Mashru’ Istratijiyyah ‘al-Ta’awun al-Islami’ li Tamkin Mu’assasah al-Ziwaj wa al-Usrah”, Issue 39 (2018), OIC Journal, 50.



des experts du Centre de recherche statistique, économique et social et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH), de l'ISESCO, de l'Académie islamique internationale du Fiqh, le Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et l'Organisation de la famille arabe. La participation généralisée des pays membres et des organes de l'OCI témoigne de la formidable énergie et de la pertinence de la question de la famille. L'objectif du symposium était de discuter des moyens par lesquels des mesures spécifiques peuvent être prises pour atteindre les ODD du point de vue de la famille. Il a servi de plateforme où les participants ont contribué à faire connaître les liens entre l'institution familiale et les ODD, et ont identifié les défis auxquels la famille des pays de l'OCI est confrontée tels que les problèmes économiques, sociaux et culturels.

Après une discussion approfondie, le symposium sur la famille et objectifs de développement durable a formulé plusieurs recommandations importantes: 1) la nécessité de développer des systèmes spéciaux pour les programmes de protection sociale et de développement des compétences et la promotion de la main-d'œuvre de manière à bénéficier aux familles, en particulier celles des zones rurales et marginalisées, 2) la nécessité de soutenir les familles des zones rurales et en particulier celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus pour éradiquer la pauvreté de la famille rurale et 3) déployer de sérieux efforts pour relever les défis sociaux auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille, les causes profondes qui conduisent à la désintégration de l'institution du mariage et de la famille.

Outre les initiatives susmentionnées directement liées à l'institution du mariage et de la famille, de nombreux forums, ateliers, symposiums et réunions d'experts ont été indirectement liés aux questions relatives au mariage et à la famille. Celles-ci incluent des questions transversales relatives aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins spéciaux.

Enfin, les institutions concernées de l'OCI, en particulier le SESRIC, ont joué un rôle actif dans le traitement des problèmes liés au mariage et à la famille. Le SESRIC a préparé un certain nombre de rapports traitant directement du bien-être de la famille et de la préservation de sa valeur. Le rapport SESRIC 2015 sur *«L'état du genre et le bien-être familial dans les pays membres de l'OCI»* souligne l'importance des familles cohésives et l'intersection de l'inégalité des sexes dans la nuisance causée aux structures familiales dans les pays de l'OCI. Par la suite, le SESRIC a préparé un rapport sur *«La sauvegarde des valeurs familiales et l'institution du mariage dans les pays de l'OCI»*. Ce document stratégique examinait en détail les fonctions importantes de l'institution du mariage et de la famille dans les domaines de l'économie, de la démographie et de la stabilité sociale et politique, ainsi qu'une analyse des défis actuels et futurs en matière d'organisation du mariage et de la famille. C'est de l'aboutissement des tendances à la hausse dans l'OCI qui commencent à menacer l'importance et la force de l'institution du mariage et de la famille, ainsi que la ferme volonté de l'OCI de contrer ces menaces qu'est née la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille.

B. Aperçu du document de stratégie

Dans l'état actuel des choses, les pays de l'OCI ne sont pas aussi gravement touchés par les menaces qui pèsent sur l'institution du mariage et de la famille. Cependant, les projections et tendances actuelles et futures montrent que les institutions du mariage et de la famille dans l'ensemble de l'OCI commencent à faire face à des défis et que cela va augmenter dans les années à venir. Par conséquent, les défis actuels auxquels sont confrontés les États membres dans le cadre de l'institution du mariage et de la famille



témoignent de la nécessité de renforcer la coopération et de fournir une ligne directrice complète au niveau de l'OCI.

Pour résoudre les problèmes de la famille et de l'union conjugale tout en empêchant les prévisions négatives pour l'avenir, les pays de l'OCI doivent agir maintenant pour autonomiser et renforcer l'institution du mariage et de la famille. L'objectif de ce rapport stratégique est de fournir aux États membres une orientation au niveau de l'OCI, au moyen d'objectifs concrets, visant à renforcer, à autonomiser et à consolider le rôle de l'union familiale et conjugale dans tous les aspects de la société.

Le document de stratégie a pour objectif de présenter une analyse globale de la situation actuelle et des défis auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille au sein de l'OCI. Par la suite, pour surmonter ces problèmes, le document propose un plan d'action stratégique fondé sur l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. En outre, le plan stratégique vise à fournir une feuille de route aux décideurs, aux leaders communautaires et aux autres acteurs concernés afin de partager des connaissances, des informations et des expériences sur la manière de renforcer les valeurs, les liens et les principes du mariage et de la famille à travers l'OCI.

Pour permettre la réalisation de l'objectif d'autonomisation et de renforcement de l'institution du mariage et de la famille, le document stratégique a identifié 10 domaines de coopération thématiques critiques et 165 objectifs stratégiques qui ont été générés après avoir examiné les préoccupations immédiates, les politiques existantes et les défis à venir.

Les dix domaines de coopération thématiques / stratégiques identifiés sont les suivants:

1. Améliorer le bien-être et la qualité de vie des institutions du mariage et de la famille
2. Améliorer la préservation et la protection du système de valeurs du mariage et de la famille
3. Élargir la participation des familles dans tous les aspects de la société
4. Renforcer la productivité des institutions du mariage et de la famille
5. Renforcer la prospérité des institutions du mariage et de la famille
6. Renforcer le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre des politiques relatives au mariage et à la famille dans les pays de l'OCI
7. Renforcer et gérer les institutions du mariage et de la famille au sein de l'OCI au moyen de législations, de politiques et de lois adéquates
8. Renforcer et promouvoir l'organisation du mariage et de la famille par le développement durable
9. Fournir un soutien aux familles de migrants et de réfugiés et aux mariages
10. Mettre en œuvre des initiatives novatrices pour renforcer l'institution du mariage et de la famille

Une version précédente du document stratégique avait été préparée par l'équipe de recherche de l'Université islamique internationale de Malaisie et présentée lors d'une réunion de coordination au niveau des experts sur la stratégie d'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI, à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 12 et 13 juin 2019. La version actuelle du plan stratégique est un résumé concis et consolidé du document principal incorporant les suggestions et les commentaires des



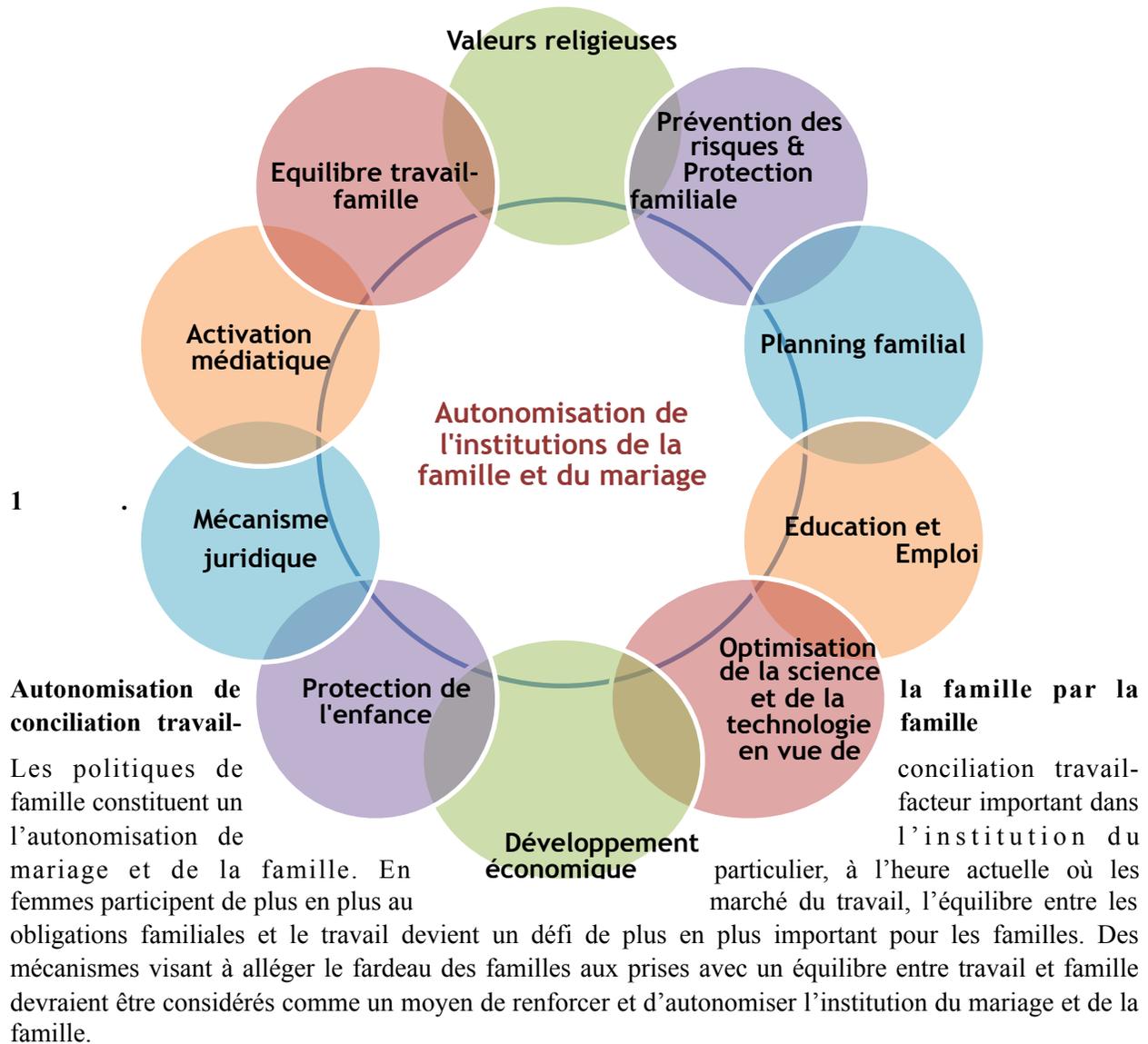
institutions et des experts compétents de l'OCI afin de développer une approche efficace et inclusive de la stratégie d'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Le projet de *stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille* sera soumis à la réunion du groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée qui se tiendra en octobre 2019. Il est à espérer que ce projet de stratégie sera examiné et adopté à la réunion concernée. Des forums de l'OCI devant être organisés par les États membres afin de relever les défis actuels et émergents auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille.

Dans l'ensemble, ce document de stratégie vise à stimuler la coopération entre les États membres pour faire face aux obstacles et défis communs concernant l'institution du mariage et de la famille dans le monde islamique. Il est nécessaire de disposer d'une stratégie pour contrer les problèmes multiples et complexes qui affaiblissent la structure et les fonctions du mariage et de la famille, entraînant de plus en plus de défis pour un certain nombre de pays de l'OCI. Ce document stratégique sert de ligne directrice complète en fournissant des objectifs politiques concrets pour atténuer et limiter les problèmes qui ont émergé des tendances à la désintégration des valeurs, modèles et arrangements relatifs au mariage et à la famille. En fin de compte, cette orientation stratégique appelle à une prise de conscience et à une acceptation accrue du problème du mariage et de la famille auquel sont confrontés les pays de l'OCI, à un renforcement de la collaboration et de la coopération entre les États membres de l'OCI et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques suggérés dans le présent document stratégique.

C. Principes généraux

Avant de passer en revue les principaux défis et les domaines de coopération, ce document stratégique affirme qu'il existe dix mécanismes généraux qui doivent être considérés comme des principes généraux. Les principes généraux ci-dessous sont nécessaires à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille et doivent être considérés comme un objectif central dans le document stratégique. Toutes les recommandations politiques spécifiques doivent être utilisées dans le but d'améliorer et de renforcer les principes décrits ci-dessous. Il est également important de noter que chaque domaine stratégique et les objectifs stratégiques correspondants décrits dans la section III visent à autonomiser l'institution du mariage et de la famille en ciblant l'amélioration d'un ou de plusieurs des principes généraux de la procédure.





2. Autonomisation de la famille à travers les valeurs religieuses

Avec la généralisation croissante et l'intensification des plateformes technologiques, les croyances et les valeurs religieuses perdent de leur importance et de leur signification. De nouveaux systèmes mondiaux de valeurs concernant le mariage et la famille sont en train de s'implanter dans l'espace de IOCI, en particulier chez les jeunes. Les valeurs, prétextes et croyances islamiques devraient être promus et réitérés au sein de la société. L'importance de l'institution du mariage et de la famille selon une approche islamique doit être mise en évidence et une connaissance adéquate en la matière doit être diffusée au sein de la société.

3. Autonomisation de la famille par la prévention des risques



Il est essentiel de prendre en compte la prévention des risques lors de la conception de stratégies d'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Il est impératif de prendre en compte les risques pouvant affecter le mariage et la famille, tels que les abus, la violence, les conflits, la santé et, entre autres, la pauvreté. En réduisant les risques pour l'institution du mariage et de la famille, le désir et la volonté de former des familles et des unions conjugales vont augmenter chez les individus.

4. Autonomisation de la famille à travers la planification familiale

La planification familiale est un aspect important de la création de familles saines et conscientes, qui influe également sur la longévité des mariages. Par conséquent, il convient de promouvoir la planification familiale en sensibilisant et en diffusant des informations sur l'impact positif de la planification familiale.

5. Autonomisation de la famille par l'éducation et l'emploi

L'autonomisation des familles, en particulier des femmes, par le biais de l'éducation, peut renforcer davantage l'institution du mariage et de la famille. Cela contribue en outre à remédier à la disparité entre les sexes en matière d'éducation et d'emploi. En outre, il faudrait promouvoir l'éducation sur l'importance et le rôle positif de la construction de la famille afin de renforcer la compréhension de l'importance des familles pour les individus, la société et l'humanité. L'emploi est un facteur critique pour décider de fonder une famille ou de se marier; par conséquent, les opportunités d'emploi sont un facteur majeur contribuant à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Grâce au développement ciblé des compétences, au renforcement des capacités et à l'éducation, les familles ont la possibilité de nouer des relations plus saines et plus prospères.

6. Autonomisation de la famille par la sécurité économique et financière

La situation économique et financière générale des familles est liée au principe ci-dessus relatif à l'emploi. Les familles doivent être autonomisées grâce à la réduction de la pauvreté, à la microfinance, au développement des compétences pour le marché du travail et à d'autres réseaux de soutien économique. Grâce à des économies stables, l'institution du mariage et de la famille est renforcée.

7. Autonomisation de la famille grâce au bien-être de l'enfant

Les stratégies d'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille par le biais de la protection de l'enfance sont un aspect important des familles heureuses, saines et stables, en particulier des familles ayant des besoins spéciaux, telles que celles ayant une déficience intellectuelle ou des enfants à risque. Il s'ensuit que ces familles ont besoin d'une assistance ou d'une intervention spéciale pour améliorer et renforcer leur fonctionnement familial. Pour que l'institution du mariage et de la famille prouve sa continuité et son image positive aux générations futures, il est nécessaire de disposer de foyers sains où le bien-être des enfants est recherché et garanti.

8. Autonomisation de la famille par le biais d'un mécanisme juridique

Les États devraient être proactifs, en particulier en jouant un rôle préventif en ce qui concerne les problèmes conjugaux, et non simplement en jouant un rôle correctif lors de la dissolution du mariage. La



loi devrait protéger la fonction de l'institution du mariage et de la famille. Bien que les liens familiaux en général soient une affaire privée concernant les relations personnelles, il existe certaines périodes où les relations familiales appellent l'implication de l'autorité gouvernementale. Les formes d'intervention juridique sont diverses, y compris la législation, la réglementation et les décisions judiciaires, qui influencent la dynamique familiale et traitent des problèmes familiaux. Des interventions juridiques définissant l'institution du mariage, promettant une prise de décision conjointe ou de substitution, et aidant les familles à prodiguer des soins peuvent être le bon moyen de respecter de manière proactive et de responsabiliser les familles affectueuses dans leur bon fonctionnement.

9. Autonomisation de la famille à travers les médias

Les médias sous toutes leurs formes, y compris les médias traditionnels et sociaux, sont des plateformes importantes pour renforcer l'institution du mariage et de la famille. Ce sont des espaces où les individus, en particulier les enfants et les jeunes, apprennent et adoptent de nouvelles valeurs et croyances. Les médias doivent être utilisés pour autonomiser les familles et les liens matrimoniaux en fournissant des informations sur l'importance des mariages et des familles en bonne santé. Créer une culture et des programmes d'autonomisation des médias familiaux contribuera énormément au développement de la famille.

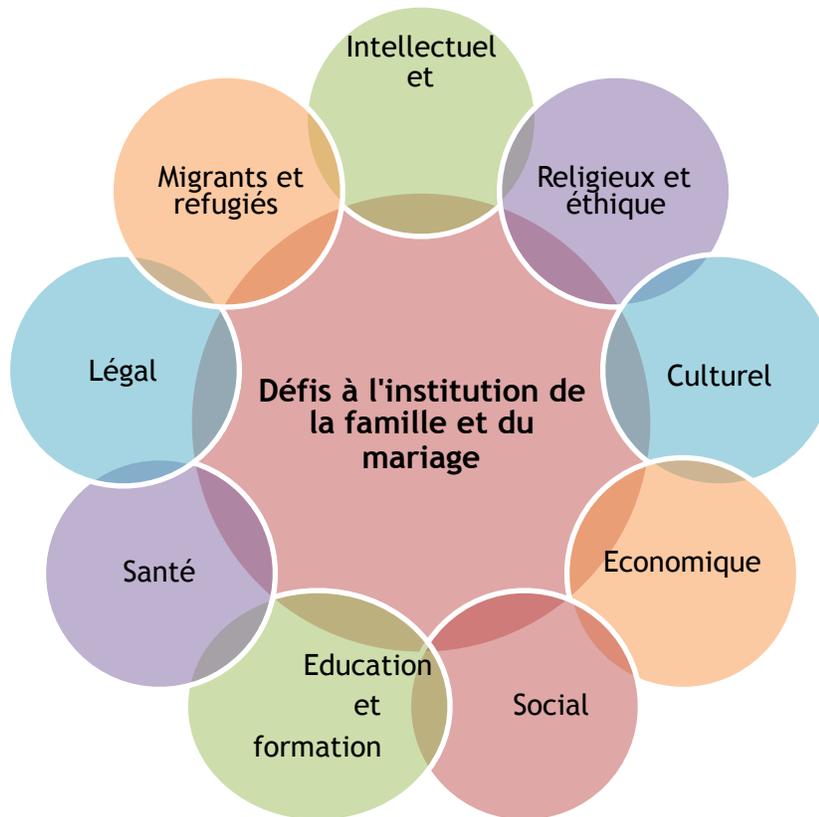
10. Autonomisation de la famille par la science et la technologie

De même, les plateformes scientifiques et technologiques, les mécanismes et les outils constituent d'autres moyens importants d'autonomiser les familles. L'intégration de la technologie dans la vie humaine n'est pas seulement théorique et sélective, mais elle fait désormais partie intégrante de la vie humaine. Presque chaque aspect de la vie humaine est affecté par les applications de la technologie. La famille ne fait pas exception à la règle, car ses membres constituent le noyau de la société humaine. Les gouvernements doivent définir des politiques et concevoir des programmes visant à autonomiser la famille grâce à la technologie et aux applications de la science et des découvertes scientifiques. Cela allégera le fardeau des familles et trouvera plus de solutions efficaces aux divers problèmes rencontrés par les familles.

II. REVIEW OF ISSUES AND CHALLENGES OF THE MARRIAGE AND FAMILY INSTITUTION IN THE OIC MEMBER STATES

Une analyse de la littérature et de nombreuses études sur la question révèlent l'existence d'un ensemble de défis multifactoriels et interconnectés auxquels le mariage et l'institution familiale sont confrontés dans les États membres de l'OCI. Ces défis vont du social, économique et juridique au conceptuel, médical et culturel. Pour élaborer et mettre en œuvre avec précision des politiques qui autonomiseront et renforceront efficacement l'institution du mariage et de la famille à travers l'OCI, il est impératif que ces préoccupations soient examinées. Cette section du document de stratégie propose un examen des principaux défis auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI.





A. Défis intellectuels et conceptuels

Les défis intellectuels et conceptuels font référence aux attitudes et associent les perceptions d'individus, de communautés, de sociétés et d'autres acteurs à l'égard du concept de mariage et de famille, de son essence, de ses objectifs et de ses valeurs. Au 21^{ème} siècle, les concepts de mariage et de famille connaissent de sérieuses modifications. La valeur et l'importance attachées à l'union conjugale entre un homme et une femme et à la formation des familles sont mises à l'épreuve par de nouvelles tendances et de nouveaux schémas. L'âge avancé aux premiers mariages, les familles dysfonctionnelles, l'augmentation du nombre de divorces et les idées erronées sur la fonction positive l'institution du mariage et de la famille sont à l'origine des difficultés liées au manque de connaissances intellectuelles et conceptuelles.

Avec l'impact de la mondialisation et des tendances postmodernistes influençant le sens, la nature, l'essence, les rôles et la fonction de la famille et du mariage, commencent à être remplacés par de nouvelles définitions multiples. De nouveaux modèles de mariage homosexuel, de familles monoparentales, d'absence de mariage ou d'autres modèles en dehors du mariage homme-femme, commencent à se normaliser et même à se populariser.

L'OCI n'est pas à l'abri des défis intellectuels et conceptuels que l'on retrouve à travers le monde. Les tendances récentes montrent que l'âge au premier mariage augmente lentement dans l'ensemble des pays de l'OCI, que le taux de fertilité est en baisse et que le nombre de personnes non mariées est à la hausse. Ces tendances impliquent que dans l'espace de l'OCI, la conceptualisation, la compréhension intellectuelle et l'adhésion au type familial islamique s'érodent lentement pour être remplacées par des



normes et des valeurs mondialisées. Cela pose un défi important à la force, à la continuité et à la santé des sociétés de l'OCI.

B. Défis religieux et éthiques

Les défis religieux et éthiques concernent l'affaiblissement de l'importance et du rôle de la religion et de l'éthique dans la vie de famille et les décisions en matière de mariage. Les tendances à minimiser l'éthique religieuse, les valeurs et les croyances concernant le mariage et la famille commencent à trouver du terrain dans les sociétés islamiques. Ces tendances ont des impacts négatifs sur l'institution du mariage et de la famille dans divers pays de l'OCI. L'affaiblissement et l'altération de la valeur et du sens religieux attachés à l'institution du mariage et de la famille, associées aux défis intellectuels et conceptuels, entraînent la perte de l'essence, de la valeur et des schémas traditionnels du mariage et de la vie familiale.

C. Défis culturels

À l'instar des deux défis ci-dessus, les changements culturels concernant l'institution du mariage et de la famille deviennent de plus en plus un problème pour les pays de l'OCI. Les normes et les valeurs culturelles façonnent dans une certaine mesure les décisions et les comportements de la société concernant la constitution d'une famille ou le mariage. Avec l'impact des nouvelles cultures mondialisées sur la famille et le mariage, de nouveaux schémas sont en train de naître qui influencent négativement la force, le rôle et l'importance de l'institution du mariage et de la famille. La normalisation des mariages tardifs ou du rejet du mariage, la constitution de familles sans le lien sacré entre un homme et une femme, l'augmentation des taux de divorce et des nouvelles formes d'identité liées à l'institution du mariage et de la famille ont des effets néfastes. À mesure que la mondialisation s'intensifie et que les plateformes technologiques se développent dans tous les pays de l'OCI, ils deviendront plus vulnérables aux influences culturelles externes négatives. L'OCI doit agir dès maintenant pour éviter que des normes culturelles préjudiciables ne se propagent dans la société par rapport à l'institution du mariage et de la famille.

La mondialisation favorise le style de vie occidental marqué par l'individualisme, le consumérisme et le matérialisme. Ce style de vie axé sur l'individu génère une compréhension dans laquelle les préoccupations individuelles et les valeurs familiales sont des antipodes et la formation de la famille est considérée comme un sacrifice de soi. Dans ce contexte, les tendances à fonder une famille et à être en âge de procréer dans les pays de l'OCI sont susceptibles de diminuer. Les technologies de communication et les options de voyage avancées favorisent la propagation des valeurs de la mondialisation et du style de vie occidental dans les pays de l'OCI. Les séries télévisées, les médias sociaux et l'Internet imposent l'idée que la famille constitue un obstacle pour les individus. De ce point de vue, la réalisation de soi nécessiterait l'élimination des valeurs familiales et locales.

De nombreuses traditions et coutumes contribuent à la force de la famille dans les pays de l'OCI. Cependant, certaines pratiques traditionnelles néfastes prévalent dans les pays de l'OCI malgré le développement économique enregistré et la mise en place de réglementations. Ces pratiques traditionnelles et culturelles néfastes entravent l'institution du mariage et de la famille en violant les droits



des femmes et en affectant négativement le bien-être de la famille. Par exemple, le mariage précoce dans les pays de l'OCI est un défi majeur car il affecte négativement la santé des femmes et des enfants et le bien-être de la famille. Selon la base de données mondiale de l'UNICEF (2018), le groupe de l'OCI avait le taux le plus élevé de mariages précoces par rapport aux pays développés et aux pays en développement non membres de l'OCI. Sur la période 2010-2017, 7% de tous les mariages ont eu lieu avant l'âge de 15 ans et 25,5% de tous les mariages ont été célébrés avant l'âge de 18 ans. Les mariages précoces peuvent entraîner des problèmes de santé mentale et physique des couples, tels que la dépression, et nuire au bien-être de la famille. Avec les influences culturelles extérieures combinées aux pratiques culturelles négatives dans certains pays de l'OCI, l'institution du mariage et de la famille devient un défi.

D. Défis économiques

Les transformations de l'environnement économique d'une société entraînent une évolution des valeurs, des structures et du rôle des couples au sein de la famille. De plus, les facteurs économiques influencent les décisions de mariage des hommes et des femmes. Par conséquent, la stabilité économique et les progrès sont un élément important de la conservation, de la promotion et de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Les pays de l'OCI ont été confrontés à un certain nombre de problèmes économiques différents qui ont un impact direct sur l'institution du mariage et de la famille.

Le chômage est une source d'inquiétude pour les individus mais aussi les familles. Depuis les années 2000, le taux de chômage total dans les pays de l'OCI a fluctué entre 7,4% et 9,1%. Le chômage influence négativement la situation économique, le bien-être, le bonheur et le fonctionnement effectif des familles. Les tensions économiques causées par le chômage nuisent aux relations sociales des membres de la famille, ce qui entraîne de fréquents conflits et des logements insalubres. Cela se traduit par une augmentation des taux de divorce, des enfants malheureux qui ont de mauvaises expériences de la vie familiale et des problèmes de santé pour tous les membres de la famille. Les difficultés économiques affaiblissent non seulement la famille, mais elles ont aussi des conséquences pour les générations futures. Les enfants ayant de mauvaises expériences deviendront plus hésitants à l'avenir pour former leur propre famille et entraîneront une diminution des unions conjugales à long terme.

La participation à la main-d'œuvre dans les pays de l'OCI a augmenté au cours de la dernière décennie. En particulier, l'industrialisation a entraîné une augmentation de la demande de main-d'œuvre dans les zones urbaines et l'exode massif des familles en masse vers les villes. Cependant, la vie urbaine nécessite plus de membres de la famille qui soient actifs et génèrent des revenus pour survivre et satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cette tendance a entraîné une augmentation de la main-d'œuvre féminine dans les États membres de l'OCI, qui a atteint 39,6% en 2016-2017. L'augmentation de la main-d'œuvre féminine remet en cause les rôles traditionnels au sein de la famille. L'équilibre entre travail et famille figure parmi les priorités politiques de nombreux pays et est considéré comme un élément essentiel de la société pour s'adapter aux nouvelles opportunités offertes aux femmes et au nouveau modèle familial de mères participant au marché du travail. Par conséquent, les nouvelles tendances du marché du travail constituent un défi pour la famille et nécessitent une attention particulière.

La pauvreté et la faim constituent un défi important pour les familles des pays de l'OCI. Selon le dernier ensemble de données de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), 36% de la population de l'OCI



a connu une pauvreté multidimensionnelle en 2014. La pauvreté et la faim ont de graves conséquences sur le bien-être et le bon fonctionnement des familles. Ne pas pouvoir subvenir aux nécessités de la survie détériore le bien-être général des individus et compromet la force et la volonté de la famille de rester ensemble et de défendre ses valeurs. Par conséquent, pour l'autonomisation des familles, une attention particulière à la situation économique des familles est importante.

E. Défis sociaux

Comme pour les autres défis mentionnés ci-dessus, les changements intervenus dans la structure économique, la mondialisation, l'urbanisation et la vulgarisation de la technologie ont créé un certain nombre de défis sociaux pour l'institution du mariage et de la famille. Les changements des normes et des comportements sociaux, associés aux données démographiques, constituent un défi pour l'institution du mariage et de la famille dans les pays de l'OCI. Les tendances démographiques jouent un rôle important dans l'évolution des valeurs sociales dans les pays de l'OCI, affectant par conséquent les familles et l'union conjugale.

Depuis les années 1990, les taux de fécondité des pays de l'OCI ont diminué en raison de la participation croissante des femmes au marché du travail, des méthodes de contraception modernes et des modifications des valeurs personnelles qui mettent l'accent sur la réalisation de soi et l'absence des systèmes de valeurs traditionnels. À l'avenir, cela mettra de nombreux pays membres de l'OCI sous le niveau de remplacement de la population de 2.1, qui est le taux minimum requis pour maintenir une population stable. L'augmentation de l'espérance de vie a entraîné un vieillissement de la population dans les pays de l'OCI. Entre 1990 et 2015, la proportion de la population âgée de 60 ans ou plus était stable dans les pays de l'OCI, n'augmentant que légèrement, passant de 5,7% en 1990 à 6,7% en 2015. Toutefois, la part de la population âgée de 60 ans ou plus dans les pays de l'OCI devrait atteindre 9,3% en 2030. Avec le vieillissement rapide, les familles feront face à des défis en l'absence de dépenses publiques plus importantes pour les retraites et le soutien aux retraités, et l'extension des systèmes d'assurance sociale et des fonds supplémentaires pour soutenir les soins à domicile dans les pays de l'OCI deviendront une nécessité.

Les pays de l'OCI ont une population relativement jeune comparée aux pays développés. En 2015, 26,7% de la jeunesse mondiale vivait dans les pays de l'OCI et cette proportion devrait atteindre 30,9% d'ici 2030. Cependant, les jeunes de ces pays sont confrontés à des taux de chômage élevés, qui ont stagné autour de 16% entre 2000 et 2017. Le chômage des jeunes reste un défi majeur pour le mariage et l'union familiale car il empêche de se marier et de fonder une famille, augmente donc l'âge au premier mariage et l'âge au premier accouchement. Récemment, les taux de mariage ont diminué et les taux de divorce ont augmenté dans les pays de l'OCI. Par conséquent, le caractère du mariage a changé. Cela est dû aux changements sociaux, économiques et technologiques. Les taux de divorce élevés génèrent des formations non traditionnelles telles que les familles monoparentales, tandis que les taux de mariage bas constituent une catégorie de personnes jamais mariées qui remettent en question la structure familiale traditionnelle.

Les problèmes sociaux concernant les relations entre les jeunes et la famille et la participation paternelle constituent un défi pour l'institution du mariage et de la famille. Les pays membres de l'OCI comptent parmi les pourcentages les plus élevés de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) au monde. Au 21^{ème} siècle,



l'évolution des modes de vie et les progrès technologiques ont eu un effet remarquable sur les attitudes culturelles et comportementales de la jeunesse musulmane et un impact significatif sur les familles. La jeunesse dans les sociétés musulmanes devient de plus en plus individualiste et consumériste. Il est courant qu'ils adoptent plusieurs identités qui se chevauchent, même lorsque celles-ci ne respectent pas les normes, les valeurs et les hiérarchies instituées par la société. La vie familiale n'est pas la première priorité des jeunes d'aujourd'hui et les études montrent que les jeunes sont plus disposés à renoncer à la vie familiale au profit de la réussite professionnelle. Si les politiques familiales ne répondent pas aux préoccupations des jeunes, les pays membres de l'OCI ne saisiront pas efficacement l'opportunité offerte par la vague de la jeunesse de renforcer le pouvoir des institutions matrimoniales et familiales.

Enfin, la participation paternelle dans les familles est importante pour leur bien-être. Cependant, dans les pays membres de l'OCI, certaines barrières invisibles empêchent les pères de participer à la vie familiale. Les rôles sexospécifiques et les normes sociales entravent régulièrement la participation des hommes à la vie de famille en limitant leur rôle de soutien de famille. Être un contributeur financier ajoute à la difficulté, car les pressions du travail ont également une incidence sur la participation des hommes à la famille - en particulier dans les familles à faible revenu de l'espace de l'OCI. Les relations entre mari et femme sont également critiques pour la participation des hommes en raison de certains stéréotypes, tels que les hommes ne peuvent pas assumer des responsabilités parentales avec les enfants.

F. Défis éducatifs et d'apprentissage

Le point de départ de l'éducation se situe au sein de la famille et ce type d'éducation s'avère plus efficace dès le plus jeune âge que l'éducation formelle. Partant de cela, pour que les générations de bénévoles réalisent et défendent les valeurs de la famille, une éducation adéquate au sein de la famille doit être assurée. Un facteur important dans l'éducation à la maison réside dans le niveau d'éducation des parents. Plus les parents sont instruits, plus ils sont susceptibles d'offrir une éducation appropriée et efficace à leurs enfants. L'alphabétisation joue un rôle important dans l'amélioration du bien-être de la famille et du développement national. Par conséquent, des mesures visant à améliorer les taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes, en particulier des femmes, devraient être élaborées et renforcées à tous les niveaux de la société. Au cours de la dernière décennie, les pays de l'OCI ont continuellement amélioré leurs indicateurs d'éducation de base tels que les taux de scolarisation, le nombre d'années de scolarité et le nombre de personnes ayant achevé leur scolarité. Les tendances à la hausse en matière de niveau d'instruction sont un signe positif pour l'OCI, cependant, certains défis que cela pose à l'institution du mariage et de la famille ont besoin d'attention.

Avec l'augmentation de la participation à l'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur, l'âge moyen au premier mariage commence à augmenter. De plus, les attentes des hommes et des femmes vis-à-vis de la vie montrent des divergences en termes de confort, de revenus et de loisirs. L'augmentation du niveau de formation influence les décisions, les perspectives et le désir de se marier des individus. Le nombre d'années consacrées à l'éducation est également corrélé à l'âge au premier accouchement des femmes, tandis que l'augmentation du nombre d'années d'études augmente également l'âge des femmes à la première naissance. De même, le niveau de scolarité influe sur la taille de la famille. Les femmes plus instruites ont tendance à avoir des familles moins nombreuses que celles moins instruites. L'intersection



de l'éducation et de la hausse de l'âge du premier mariage qui en résulte constitue un risque important pour les valeurs familiales et l'union, et doit donc être prise en compte par les pays de l'OCI.

Malgré l'augmentation des indicateurs de l'éducation dans l'ensemble des pays de l'OCI, l'éducation demeure un défi pour les familles à faible revenu. Tout comme la hausse du niveau de formation a des conséquences négatives pour l'institution du mariage et de la famille, les faibles taux d'éducation constituent également un obstacle à la santé et au bien-être des familles et des mariages. Lorsque les parents n'ont pas l'éducation ou les compétences nécessaires pour acquérir un emploi décent, les relations entre les familles et le développement sain et heureux des enfants en pâtissent. À l'échelle de l'OCI, il est donc nécessaire d'équilibrer le niveau d'instruction et la préservation du mariage et des valeurs familiales tout en continuant d'accroître l'éducation et le développement des compétences des membres de la famille.

G. Défis liés à la santé

Différents types de problèmes de santé affectent le bien-être des familles. Les mères sont les principales dispensatrices de soins pour leurs nourrissons. À cet égard, la santé et le bien-être maternels influent directement sur le bien-être sociologique et physiologique de la famille. Dans les pays de l'OCI, l'accès aux soins de la reproduction et la sensibilisation générale à diverses interventions de santé maternelle et reproductive sont présents. Au fil des ans, la mortalité maternelle a connu une tendance à la baisse parmi les pays membres de l'OCI. Néanmoins, le taux de mortalité maternelle dans les pays membres de l'OCI était de 326 décès pour 100 000 naissances, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mondiale. Le Programme d'action de l'OCI 2025 souligne également l'importance de cette question en reconnaissant que la santé maternelle est un facteur clé pour l'autonomisation des femmes et des familles. En outre, la santé et la nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants est l'un des six domaines de coopération thématiques identifiés dans le Programme d'action stratégique de santé de l'OCI (OCI-PASS) 2014-2023.

Le taux élevé de mortalité maternelle dans les pays de l'OCI est attribué à des causes telles que la médiocrité des services de santé, les mariages précoces, les grossesses précoces et le manque d'éducation ou de sensibilisation. Il existe un degré variable de stigmatisation associé à la santé mentale dans les pays membres de l'OCI. Les pratiques culturelles, sociales et traditionnelles prévalant dans les pays de l'OCI vont souvent à l'encontre des interventions médicales axées sur les maladies mentales. Les stigmates associés à la maladie mentale sont visibles dans les attitudes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires. Les perceptions culturelles de concepts tels que l'honneur, la honte, la moralité, la spiritualité et l'approche des interventions en matière de santé mentale poussent souvent les familles à prendre soin de leurs membres atteints de maladie mentale à l'intérieur de leurs foyers ou à les abandonner pour préserver leur réputation sociale. En outre, dans les pays de l'OCI, les ressources en soins de santé mentale sont inégalement réparties. L'accès aux soins de santé mentale pour les individus et les familles est également affecté par des facteurs tels que le coût des services, l'emplacement de ceux-ci, le statut social et le niveau de discrimination associé.

Les familles, au 21^{ème} siècle, sont affectées par les changements macro-sociétaux qui influencent la santé psychologique et mentale des membres de la famille. Dans un cadre familial, les parents ou tuteurs souffrant de troubles mentaux tels que la dépression, l'anxiété, la démence ou la toxicomanie nuisent



gravement au développement de l'enfant, à ses résultats scolaires et à sa confiance psychosociale. Bien que les traumatismes infantiles entraînent souvent des troubles mentaux chez l'adulte, les politiques familiales des pays de l'OCI ne mettent souvent pas l'accent sur la nécessité de fournir des soins de santé mentale aux enfants. De même, les troubles mentaux chez les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques et programmes de nombreux pays de l'OCI.

En Islam, un privilège spécial est accordé aux membres de la famille qui prennent soin de leurs personnes âgées. Les familles des pays de l'OCI ont tendance à être multi-générationnelles (où les grands-parents vivent avec leurs petits-enfants), et les membres âgés de la famille sont souvent les diffuseurs des traditions et des valeurs culturelles, et les personnes âgées ont une importance significative dans les familles élargies / mixtes. Ces caractéristiques placent la population âgée dans une position susceptible d'avoir des effets importants sur le bien-être d'une famille. La recherche montre que le fait de s'occuper d'un parent ou d'un grand-parent âgé est une obligation familiale prioritaire dans de nombreuses sociétés de l'OCI. Par conséquent, les familles sont plus susceptibles de vivre avec leurs personnes âgées plutôt que de les admettre dans des établissements spécialisés. Dans de telles situations, les personnes âgées assument souvent la socialisation et les soins des membres les plus jeunes, ce qui influe sur le développement de leur personnalité. Dans les cas où des membres âgés de la famille vivent séparément, il est courant que leurs enfants adultes les aident à effectuer les travaux ménagers, les transferts financiers, les visites chez le médecin, etc.

Pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen, les soins aux personnes âgées deviennent souvent un fardeau en raison des coûts économiques associés à leur santé, à des exigences spécifiques telles que le régime alimentaire et les conditions de vie. Dans certains cas, les membres les plus âgés de la famille sont économiquement engagés mais sont socialement négligés en raison de déconnexions intergénérationnelles. Dans d'autres cas, les enfants pourraient ne pas être en mesure de s'occuper des membres âgés de leur famille en raison de pressions professionnelles. Dans le pire des cas, les membres âgés de la famille peuvent faire face à de la négligence, à des abus et au manque de ressources adéquates essentielles à leur bien-être (tels que des médicaments) de la part de leurs familles.

Enfin, la violence au sein de la famille constitue un obstacle majeur au bien-être et à l'autonomisation l'institution du mariage et de la famille. Presque tous les pays de l'OCI (50 pays de l'OCI) ont indiqué que la violence à l'égard des femmes est une préoccupation majeure dans leur programme d'action. Afin de concevoir des politiques familiales efficaces visant à réduire la violence familiale, les pays membres de l'OCI doivent évaluer de manière critique les politiques existantes en matière de violence à l'égard des femmes et des enfants. D'une manière globale, les problèmes de santé affaiblissent la famille en l'empêchant de fonctionner «normalement» et en la remplaçant par divers types de contraintes. Par conséquent, cela donne lieu à des familles malsaines et dysfonctionnelles. Pour autonomiser les familles, les problèmes de santé doivent être traités de manière à protéger et à garantir la santé des membres de la famille.

H. Défis juridiques

Un aspect important de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille consiste à appuyer les éléments religieux, culturels et sociaux au moyen d'instruments juridiques efficaces. De nombreuses



familles dans les Etats membres de l'OCI sont confrontées à des problèmes dus à l'absence de lois ou à la mise en œuvre des lois existantes relatives aux droits de la famille en tant qu'institution ou aux droits de membres individuels de la famille. Par exemple, l'absence de lois protégeant les droits des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux place la famille dans une position vulnérable.

Sans les lois appropriées de protection et de soutien, l'institution familiale et le désir de mariage s'affaiblissent. Certaines des lois et législations existantes ne sont pas adéquates ou sont contraires à l'esprit des normes islamiques ou ne sont pas pleinement mises en œuvre pour garantir la justice et l'équité dans la gestion des intérêts de la famille. Non seulement les cadres juridiques sont importants pour protéger les droits des familles et de leurs membres, mais également des structures juridiques qui soutiennent activement la poursuite, la préservation et le développement de l'institution du mariage et de la famille. Par conséquent, il est nécessaire à travers l'OIC d'instituer des lois qui facilitent le mariage, protègent les droits du mari, de la femme et des enfants et préservent la famille tout entière.

I. Défis rencontrés par les familles de migrants et de réfugiés

La migration internationale est le résultat de mouvement transfrontalier de personnes d'un pays à l'autre en raison de facteurs tels que les conflits, les guerres, les catastrophes naturelles, les motivations d'ordre économique ou éducatif et les regroupements familiaux. La migration peut avoir des effets positifs sur les familles sous différentes formes, telles que le regroupement familial, les envois de fonds, l'éducation et le développement des compétences. Cependant, la migration entraîne également des résultats négatifs pour les familles et les pays de l'OCI. Ceux-ci incluent la fuite des cerveaux, la perte de main-d'œuvre et la dégradation de la cohésion sociale.

La migration pose un risque pour la cohésion de la famille en affectant le lieu de résidence de ses membres. Les familles de migrants sont souvent divisées entre deux pays ou plus, car certains membres de la famille doivent rester soit temporairement, soit de manière permanente dans leur pays d'origine pour des raisons économiques, de santé, d'éducation ou autres. Cela se traduit par des membres de la famille qui passent moins ou pas de temps ensemble, ce qui affecte leurs relations et leur bonheur. La migration pour des raisons économiques a souvent pour conséquence qu'un nombre important d'enfants vivent sans l'un ou l'autre des parents.

Pour les enfants, les changements imprévus ou non désirés dans le temps passé avec les parents réduisent la qualité et la portée de l'éducation parentale des enfants, ce qui est essentiel pour leur développement personnel. Bien que de nombreuses politiques d'immigration traitent des coûts économiques et de la protection juridique des migrants, des problèmes tels que les impacts psychosociaux de la migration sur les familles sont souvent négligés. En outre, pour les personnes (qui ne sont pas mariées), la migration dans un autre pays entraîne souvent des mariages tardifs en raison de changements dans le cadre de vie et / ou de raisons financières. Cela se traduit à son tour par des mariages tardifs, des retards dans l'accouchement et la formation de la famille.

En ce qui concerne les familles de réfugiés déplacées (à l'intérieur ou à l'extérieur), l'exclusion sociale sur la base de leur religion, race, sexe, appartenance ethnique et langue joue un rôle préjudiciable en privant les familles de leur accès aux services sociaux, à la représentation, à l'emploi, au revenu, à la santé, à l'éducation et aux droits humains fondamentaux. Les familles de réfugiés ne sont pas seulement



confrontées aux problèmes des pays d'accueil, elles sont également victimes de conflits pouvant entraîner la mort de membres de la famille, des traumatismes psychologiques, des risques pour la santé, un manque d'éducation, une perte du système de valeurs, une instabilité et entre autres une grave dépression. Tous ces facteurs influencent impitoyablement les familles de réfugiés, la stabilité, la continuité, la santé et le fonctionnement normal.

S'adresser aux familles de migrants dans le cadre des politiques familiales est souvent compliqué à cause des cadres politiques interdépendants. En 2015 seulement, les pays de l'OCI comptaient plus de 25 millions de personnes déplacées, 24 millions à l'intérieur des pays et plus de 10 millions de réfugiés dans le monde. Compte tenu du nombre de migrants de pays de l'OCI actuellement déplacés, l'inclusion de la protection sociale pour les familles de migrants est une question politique urgente. Dans le cas des pays membres de l'OCI, les politiques et les programmes de protection sociale peuvent garantir une action positive en introduisant des services monétaires et non monétaires tels que des transferts monétaires, des consultations psychologiques, des ateliers de développement des compétences et une sensibilisation au mariage et à la préservation de la famille.



Domaine stratégique 1: Améliorer le bien-être et la qualité de vie des institutions matrimoniales et familiales

Le bien-être et les normes de qualité des familles et des couples au sein de l'OCI sont un problème interdépendant qui remet en cause la force et la préservation de l'institution familiale et du mariage. L'amélioration de la qualité et du bien-être des familles et des unions conjugales au sein de l'OCI implique de renforcer leurs préoccupations économiques, sociales, juridiques et liées à la santé. Le domaine stratégique 1 vise à améliorer le bien-être et le style de vie sain des institutions matrimoniales et familiales, ainsi qu'à promouvoir des mariages de qualité et une vie familiale de qualité, en exhortant les États Membres à renforcer les écosystèmes et les services déjà existants proposés aux membres de la famille. En fournissant et en promouvant la qualité et le bien-être de l'institution du mariage et de la famille, la force et l'autonomisation de ces institutions importantes seront réalisables et durables.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à considérer les objectifs stratégiques suivants pour améliorer le bien-être et la qualité de l'institution du mariage et de la famille.

§ OS 1.1: Allouer un budget raisonnable pour l'amélioration du bien-être et de la qualité des institutions matrimoniales et familiales.

§ OS 1.2: Établir des fonds de soutien au mariage afin de faciliter le mariage des membres de la famille prêts à constituer des familles résilientes et productives.

§ OS 1.3: Le gouvernement et les forces de l'ordre doivent mettre en œuvre les politiques et dispositions juridiques nécessaires pour assurer la paix, la justice et la stabilité aux familles.

§ OS 1.4: Des mesures efficaces et préventives visant à mettre un terme à toutes les formes de violence, ainsi que les violences physiques et sexuelles contre les femmes et les enfants, doivent être en place et appliquées.

§ OS 1.5: Les institutions matrimoniales et familiales devraient bénéficier des services et du soutien nécessaires, notamment économiques, sociaux, sanitaires et éducatifs, car c'est la condition fondamentale du développement social des familles et de l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la famille et la société.

§ OS 1.6: Renforcer la justice et l'égalité entre hommes et femmes conformément aux valeurs et préceptes islamiques.



§ OS 1.7: Aborder les conditions financières de la famille en mettant l'accent sur les familles vivant dans les zones rurales et celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus, afin de contribuer au traitement des conditions difficiles et à l'élimination de la pauvreté dans la société.

§ OS 1.8: Développer des systèmes spéciaux de protection sociale et des programmes de développement des compétences destinés aux familles et aux couples.

§ OS 1.9: Recueillir et diriger un certain pourcentage de zakat, de dons et de awqafs pour aider les familles défavorisées et dans le besoin.

§ OS 1.10: Augmenter la sensibilisation sur les problèmes médicaux et de santé concernant les familles, les nouveaux couples ou les couples potentiels via les médias traditionnels et numériques.

§ OS 1.11: Organiser des campagnes de sensibilisation et des ateliers pour améliorer les options de santé de la famille en matière de régime alimentaire, de bien-être physique et de santé mentale.

§ OS 1.12: Créer des politiques pour soutenir les personnes âgées dans le cadre de la famille traditionnelle.

§ OS 1.13: Rendre l'éducation précoce des membres de la famille obligatoire dans tous les pays musulmans et veiller à ce que la culture de l'apprentissage tout au long de la vie soit encouragée et institutionnalisée.

§ OS 1.14: Créer des centres offrant aux parents des conseils et des pratiques en matière de bonnes pratiques et d'hygiène en mettant l'accent sur la santé des enfants et des adolescents.

§ OS 1.15: Adopter des politiques médiatiques visant à modifier les coutumes et traditions négatives prévalant dans la société, qui entravent la participation effective de la famille à la vie sociale, économique et politique.

§ OS 1.16: Développer des programmes pertinents de renforcement des capacités pour l'autonomisation et la formation des familles.

§ OS 1.17: Introduire le programme d'enseignement approprié, empreint de valeurs et d'éthique, afin d'assurer le développement équilibré de la personnalité des membres de la famille dès le début de l'éducation.



§ OS 1.18: Sensibiliser les parents, en particulier les mères, à l'importance des valeurs et de l'éthique pour encourager les membres de la famille à diffuser les valeurs de respect, d'honneur, de loyauté, d'intégrité, de justice et d'équité, de coopération, d'amour, de tolérance et de modération.

§ OS 1.19: Renforcer le rôle des établissements d'enseignement dans l'éducation des familles en concevant des programmes appropriés et pertinents, ainsi que des programmes spécialement conçus pour les familles.

§ OS 1.20: Renforcer la sensibilisation à l'éducation sexuelle et reproductive en vue de réduire les maladies liées au sexe.

§ OS 1.21: Développer des partenariats entre le gouvernement et la société civile pour améliorer le bien-être et les normes de qualité pour les familles et les couples.

§ OS 1.22: Coopération intra-OCI et collaboration sur les défis communs auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille.

§ OS 1.23: Développer des programmes de formation pour les travailleurs sociaux, sanitaires et gouvernementaux sur l'importance, les valeurs et les fonctions de l'institution du mariage et de la famille.

§ OS 1.24: Fournir un accès aux services de planification familiale abordables.

§ OS 1.25: Mettre en œuvre une série de réformes du marché du travail pour accroître sa flexibilité, telles que le travail à temps partiel, en ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes.

§ OS 1.26: Fournir des services de garde d'enfants et une vie familiale professionnelle équilibrée aux parents afin de promouvoir la maternité.

Domaine stratégique 2: Améliorer la préservation et la protection du système de valeurs de l'institution familiale et du mariage

Au 21^{ème} siècle, la mondialisation et la technologie ont réduit l'espace entre les communautés; les idées, les concepts et les valeurs ont également commencé à s'interconnecter. Les pays de l'OCI sont menacés par le système de valeurs du mariage et de l'institution familiale en raison de la domination croissante de différents modèles, normes et comportements familiaux. Dans le même temps, des mariages tardifs ou aucun mariage commencent également à se manifester dans tous



les pays de l'OCI, ce qui est directement influencé par les nouvelles tendances et normes mondiales en vigueur dans les États membres de l'OCI. Pour prévenir et contrer les problèmes intellectuels, conceptuels, culturels, sociaux et religieux, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui préservent et protègent l'essence même de l'institution du mariage et de la famille. Il est important de préserver les valeurs et l'éthique du mariage et de la famille pour garantir la stabilité, l'unité et la continuité des sociétés.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à prendre en compte les objectifs stratégiques (OS) ci-après pour préserver et protéger le système de valeurs de l'institution du mariage et de la famille.

§ OS 2.1: Allouer un budget raisonnable pour promouvoir, protéger et préserver le système de valeurs de l'institution matrimoniale et familiale.

§ OS 2.2: Promouvoir le rôle des institutions religieuses renforçant le mariage et les valeurs familiales

§ OS 2.3: Mettre en place des plates-formes qui favorisent l'équilibre entre les familles et les individus sans porter atteinte à leur intégrité.

§ OS 2.4: Encourager les pères à participer à la vie de leurs enfants par le biais de programmes et d'activités communautaires rassemblant les enfants et leurs pères pour que les relations familiales restent vivantes et en bonne santé.

§ OS 2.5: Élaborer des stratégies nationales et identifier les domaines prioritaires relatifs à la cohésion sociale et à l'interdépendance des générations.

§ OS 2.6: Faciliter la solidarité intergénérationnelle au moyen d'activités et de programmes permettant de rapprocher les jeunes et les personnes âgées.

§ OS 2.7: Mise en place de services de conseil et d'orientation familiaux et de mécanismes qui réaffirment et renforcent l'importance de l'institution matrimoniale et de la famille.

§ OS 2.8: Renforcer les aspects religieux, des valeurs et moraux du développement de la famille pour permettre à la famille de faire face aux défis internes et externes.

§ OS 2.9: Prévenir l'éclatement des familles en fournissant les connaissances nécessaires sur le mariage, les relations, l'éducation parentale, la communication efficace, les compétences en



matière de garde d'enfants, la planification familiale, les compétences financières familiales ainsi que les compétences parentales.

§ OS 2.10: Éduquer les familles sur l'importance du code de la famille islamique et des principes concernant la famille.

§ OS 2.11: Élaborer un guide complet intégré sur le mariage et la famille, les valeurs familiales, les droits des femmes, les rôles, les principes et les décisions du point de vue des Maqasid.

§ OS 2.12: Élaborer un livre promotionnel sur le mariage et la famille du point de vue islamique, à promouvoir aux niveaux régional et international afin de refléter les points de vue, injonctions, solutions et perspectives islamiques.

§ OS 2.13: Utiliser toutes les formes de médias et médias sociaux, publications et matériels de sensibilisation ainsi que le recours à des institutions éducatives, sociales, religieuses et culturelles pour protéger le mariage et l'institution familiale des menaces culturelles et des éléments destructeurs internes et externes.

§ OS 2.14: Créer des politiques visant à renforcer l'éducation religieuse et le développement intellectuel des membres de la famille, en particulier des enfants, des adolescents et des jeunes.

§ OS 2.15: Renforcer les médias et autres institutions pour promouvoir la compréhension, les fonctions, les rôles, l'importance et les objectifs appropriés de l'institution matrimoniale et de la famille.

§ OS 2.16: Activer le rôle des écoles, des universités, des institutions sociales et des ONG dans la protection et la préservation de l'essence, des valeurs fondamentales et des fonctions traditionnelles de l'institution matrimoniale et de la famille.

§ OS 2.17: Introduire des programmes d'autonomisation axés sur la sensibilisation religieuse, sociale, culturelle et éducative afin d'améliorer la connaissance du public sur l'impact positif de l'union conjugale et de la formation de la famille.

§ OS 2.18: Créer des campagnes de sensibilisation via des plateformes numériques traditionnelles, sociales et autres pour expliquer et diffuser des connaissances sur le sens, l'identité, la valeur et la santé du mariage et de la vie familiale dans les communautés, les sociétés et les nations.

OS 2.19: Combattre toutes les formes d'endoctrinement culturel, immoral et idéologique internes et externes qui menacent l'essence de l'institution du mariage et de la famille dans le monde



islamique, en mettant l'accent sur la 'Aqidah et l'éducation religieuse, l'éducation éthique et morale et l'émancipation culturelle, sociale, économique et juridique.

§ OS 2.20: Recourir aux institutions médiatiques, religieuses, éducatives, culturelles et sociales pour lutter contre les répercussions négatives des tendances culturelles mondiales et des programmes visant à réduire l'importance de la formation de la famille et de l'union matrimoniale entre hommes et femmes.

§ OS 2.21: Répondre intellectuellement et scientifiquement aux tendances et théories culturelles qui diffusent des concepts de société et de culture contraires à l'éthique et sans valeur.

§ OS 2.22: Aborder l'issue des conférences et conventions mondiales sur le mariage et la famille et répondre à leurs contenus négatifs et injonctions d'un point de vue islamique.

§ OS 2.23: Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des cours d'éducation spécifiques pour enseigner à la population jeune l'importance des valeurs familiales, de la formation de la famille et du transfert de ces valeurs aux générations futures.

§ OS 2.24: Établir des partenariats avec les personnalités musulmanes influentes dans les domaines du sport, du cinéma et de la musique afin de souligner l'importance du mariage et de l'institution familiale.

Domaine stratégique 3: élargir la participation des familles à tous les aspects du développement de la société

Lorsque les familles sont empêchées de participer à différents aspects de la société, leur résilience et leur rôle de moteur du développement sont entravés. La plupart des problèmes évoqués dans la section précédente résultent du manque de participation des familles à l'économie, à la vie sociale et au processus de prise de décision politique, ainsi qu'au développement culturel et juridique des sociétés. Dans le cas où les familles sont exclues des activités de développement social, elles sont affaiblies et leur importance est réfutée. Par conséquent, pour renforcer et autonomiser l'institution du mariage et de la famille au sein de l'OCI, il est nécessaire de garantir leur participation productive, efficace et inclusive à tous les aspects de la société. Pour que cela se produise, les gouvernements et les sociétés doivent créer des plates-formes, des stratégies, des législations, des lois, des politiques, des systèmes et des mécanismes solides en rapport avec le mariage, l'autonomisation et la participation de la famille. C'est par une intégration réussie de l'institution familiale dans les processus de participation



qu'elle se sentira pleinement habilitée et renforcée. Les objectifs stratégiques ci-dessous visent à fournir des suggestions concrètes sur la manière dont les familles peuvent être intégrées aux processus de participation dans toutes les sphères de la société.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à considérer les objectifs stratégiques (OS) suivants pour intégrer l'institution du mariage et de la famille en tant qu'élément central de la société avec en pleine participation.

§ OS 3.1: Allouer un budget raisonnable pour promouvoir, défendre et créer la pleine participation des familles à tous les aspects de la société.

§ OS 3.2: Engager les membres de la famille dans les activités de relations et de responsabilité sociales et inclure l'autonomisation de la famille en tant que partie intégrante des plans de développement nationaux.

§ OS 3.3: Garantir l'égalité des sexes en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'avoir accès à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la participation aux décisions politiques et économiques.

§ OS 3.4: Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes au sein de la famille et à tous les niveaux de la société.

§ OS 3.5: Combattre toutes les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles, y compris le mariage de filles mineures, la formation des futurs couples en matière de gestion de la famille et le rôle des époux dans la famille.

§ OS 3.6: Fournir un soutien financier aux familles défavorisées et, par le biais de divers programmes et initiatives, soutenir leurs rôles dans le développement de la société.

§ OS 3.7: Promouvoir des politiques qui encouragent la participation de tous les membres de la famille au processus de développement, y compris la participation du secteur privé, la mise en place des incitations et la microfinance en faveur des familles défavorisées, et renforcer le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le soutien aux réseaux de la société civile travaillant dans le renforcement de la famille.

§ OS 3.8: Renforcer le rôle des institutions religieuses, éducatives, médiatiques et culturelles face aux défis sociaux auxquels sont confrontées les familles musulmanes et leurs membres. Ces



institutions sont vitales pour résoudre de nombreux problèmes sociaux, notamment la participation et les défis de la famille.

§ OS 3.9: Renforcer la sensibilisation aux enseignements islamiques et à son système de valeurs de la vie de famille, qui devraient être intégrés à l'éducation et aux programmes d'études dans les écoles et les universités. Cela contribuera à réduire tous les types d'abus et à renforcer la solidarité et l'unité de la famille.

§ OS 3.10: S'attaquer à la cause fondamentale des abus de divorce, de la pauvreté, de l'extrémisme, de la violence et de la rupture sociale de la famille.

§ OS 3.11: Offrir des programmes de formation professionnelle aux membres de la famille afin d'accroître leur participation au marché du travail.

§ OS 3.12: Améliorer les régimes d'allocations de chômage en fonction des besoins des familles en vue de préserver les valeurs familiales.

§ OS 3.13: Promouvoir des congés parentaux effectifs, notamment les congés de maternité, les congés parentaux pour soins aux enfants, les congés de paternité et les congés pour raisons familiales urgentes.

§ OS 3.14: Réaliser des réformes efficaces du marché du travail en fonction des besoins de la famille, par exemple en adoptant des systèmes de travail alternatifs.

§ OS 3.15: Développer davantage de programmes de développement des compétences, en particulier pour les familles à faible revenu.

§ OS 3.16: Faciliter les dispositifs de garde d'enfants, tels que la fourniture publique de services de garde d'enfants, et les évaluer en termes d'ampleur, de qualité, d'inclusion sociale, d'accessibilité financière et d'universalité.

§ OS 3.17: Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et familiale en promouvant l'égalité des sexes au sein de la famille et des modifications adéquates des conditions de travail, notamment en réglementant et en incitant le secteur privé à promouvoir des horaires de travail favorables à la famille.

§ OS 3.18: Créer des cadres politiques aux niveaux, national, régional et de l'OCI, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et tenant compte du genre en vue de soutenir les valeurs de la famille.



§ OS 3.19: Développer des politiques sensibles à la famille en matière de réduction de la pauvreté et de la faim.

§ OS 3.20: Créer des centres communautaires publics qui favorisent la participation commune des familles.

Domaine stratégique 4: Renforcer la productivité des institutions matrimoniales et familiales

Parallèlement à l'intégration de l'institution du mariage et de la famille dans tous les aspects de la société, la productivité de la famille est une préoccupation. Les familles et leurs membres constituent le bloc fondamental des sociétés et sans productivité économique, il est impossible de parler du développement des communautés, des pays ou des régions. Dans l'ensemble de l'OCI, les familles font face à des défis économiques importants en termes de pauvreté, d'emploi, de conditions de travail, de systèmes de soutien financier, de développement des compétences et de chômage des jeunes. Ces problèmes sont gravement préjudiciables au bon fonctionnement et au bien-être des familles et, par conséquent, mènent à leur dysfonctionnement, à leur affaiblissement et à leur éclatement. Les conditions économiques influencent également les taux de mariage et de fécondité. Pour autonomiser et renforcer les familles, les questions de productivité doivent être améliorées et renforcées. À mesure que les familles se sentent économiquement plus en sécurité, leur perception de la formation de la famille, de leur santé et de leur contribution à la société augmente. Les objectifs stratégiques décrits ci-dessous visent à fournir des mesures concrètes pour améliorer la productivité de l'institution du mariage et de la famille dans l'ensemble des pays de l'OCI.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à examiner les objectifs stratégiques suivants afin d'améliorer, de renforcer et d'autonomiser la productivité de l'institution du mariage et de la famille.

- OS 4.1: Allouer un budget raisonnable pour créer des politiques, des initiatives et des programmes visant à renforcer la productivité des familles dans le système économique.
- OS 4.2: Aborder les différentes dimensions de la pauvreté, les risques et les vulnérabilités des familles.



§ OS 4.3: Assurer l'accès des pauvres aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et aux services sociaux en vue de préserver l'unité de la famille et ses valeurs.

§ OS 4.4: Accorder des allocations en espèces aux familles qui s'occupent d'enfants ou à un membre de leur famille handicapé ou âgé.

§ OS 4.5: Faciliter les arrangements en matière de garde d'enfants, tels que la fourniture publique de services de garde d'enfants, et les évaluer en fonction de leur étendue, qualité, inclusion sociale, caractère abordable et universalité.

§ OS 4.6: Assurer un travail décent et une croissance économique aux familles en introduisant les lois, politiques et programmes spécialisés pertinents par les gouvernements et les législateurs des pays membres de l'OCI pour améliorer l'employabilité et la productivité des membres de la famille.

§ OS 4.7: Élaborer des politiques visant à accroître l'emploi des jeunes et donner une formation professionnelle en rapport avec les besoins du marché du travail.

§ OS 4.8: Développer des incitations pour les activités économiques axées sur la famille, telles que les déductions et les incitations fiscales pour la famille.

§ OS 4.9: Établir des politiques pour promouvoir et améliorer les conditions de travail et créer un environnement de travail décent, ordonné, sûr et fluide pour les femmes.

§ OS 4.10: Autonomiser économiquement les familles grâce à un soutien financier, aux services sociaux et à la création d'emplois spécifiquement destinés à renforcer les familles. Par exemple, les quotas gouvernementaux d'embauche de mères à temps partiel.

§ OS 4.11: Développer des programmes et des initiatives privés-publics pour soutenir la productivité économique des familles.

§ OS 4.12: Créer des programmes et des politiques spécifiques pour les familles rurales. Par exemple, des possibilités d'emploi spécifiques dans les zones rurales conçues pour faciliter l'emploi et le développement des compétences des femmes.

§ OS 4.13: Régler les problèmes liés à la solidité économique et financière de la famille en fournissant une assistance financière pour la réalisation de projets productifs en faveur des petites et moyennes entreprises.

§ OS 4.14: Fournir un soutien aux entreprises familiales sous forme de financement, de formation et d'incitations.



§ OS 4.15: Accès aux familles pour obtenir un soutien financier des organismes de financement et des banques en tant que forme d'interventions de soutien et de facilitation de la part du gouvernement et d'autres organismes concernés.

Domaine stratégique 5: Renforcer la prospérité des institutions matrimoniales et familiales

Permettre et habiliter l'institution matrimoniale et familiale d'activer ses rôles au niveau de la préservation, de la participation et de la productivité, ouvre la voie à des rôles efficaces au niveau de la prospérité et du progrès pour l'ensemble de la société. La prospérité familiale ne se réfère pas seulement au bien-être matériel des familles, elle désigne également les aspects immatériels mesurés par la protection de la vie, de la religion, de l'intellect, de la descendance, de la préservation morale et éthique, de la richesse et du bonheur. Les pays de l'OCI attachent une grande importance à la prospérité des familles; Cependant, les familles ont des problèmes quant à leur niveau de prospérité. Certains pays de l'OCI avec des PIB par habitant plus élevés peuvent assurer la prospérité économique des familles mais prennent rarement en compte la prospérité non matérielle de l'institution du mariage et de la famille. D'autres pays de l'OCI s'efforcent davantage de faire en sorte que les familles prospèrent de manière non matérielle, mais éprouvent des difficultés à le faire en raison de contraintes économiques. Par conséquent, pour renforcer la prospérité des institutions matrimoniales et familiales, il est nécessaire de mettre en œuvre les objectifs stratégiques susmentionnés en matière de productivité et de renforcer la productivité pour atteindre la prospérité en fournissant également des conseils, un soutien et une autonomisation non matériels. Les objectifs stratégiques décrits ci-dessous visent à fournir un ensemble d'objectifs concrets visant à renforcer et à habiliter l'institution du mariage et de la famille pour qu'elle devienne plus prospère dans tous les aspects du mandat.

Actions

Les États membres de l'OCI sont expressément invités à examiner les objectifs stratégiques suivants afin d'améliorer, de renforcer et d'autonomiser la prospérité matérielle et non matérielle de l'institution du mariage et de la famille.

- OS 5.1: Allouer un budget raisonnable pour créer des politiques, des initiatives et des programmes visant à renforcer la prospérité matérielle et immatérielle des familles en les responsabilisant et en les éduquant.



• OS 5.2: Entreprendre des recherches et des études approfondies sur les facteurs non matériels qui influencent le bonheur des familles et des mariages et mettre en œuvre leur recommandation visant à améliorer les familles.

§ OS 5.3: Promouvoir des programmes et des politiques visant à prévenir les mariages précoces et forcés ainsi que les mariages d'enfants, afin de renforcer l'institution de la famille et d'éradiquer le danger pour sa prospérité.

§ OS 5.4: Augmenter le nombre de services publics à la famille tels que la consultation de la famille, la médiation et la formation sur les compétences en développement de la prospérité.

§ OS 5.5: Fournir des systèmes de soutien social aux divorcés, en particulier les femmes et les enfants.

§ OS 5.6: Sensibiliser pour faire face aux stigmates sociaux liés à l'état matrimonial des individus.

§ OS 5.7: Améliorer la portée et la fourniture des services de sécurité sociale pour inclure des dispositions spéciales pour les familles et les couples.

§ OS 5.8: Fournir une assistance juridique, des services de conseil et un soutien psychologique aux couples mariés précocement ou forcés.

§ OS 5.9: Promouvoir le rôle des institutions religieuses en renforçant le mariage et la prospérité de la famille en illustrant le rôle moral, éthique et divin que confère la conviction religieuse.

§ OS 5.10: Améliorer les pratiques de collecte de données concernant la prévalence des problèmes de santé qui affectent le bien-être et la prospérité de la famille.

§ OS 5.11: Encourager les interventions et mécanismes de soutien axés sur la famille en matière de santé mentale - en particulier les mécanismes qui utilisent des relations familiales intergénérationnelles pour prendre soin de personnes souffrant de troubles mentaux.

§ OS 5.12: Renforcer le dialogue avec les organisations non gouvernementales pour favoriser la prospérité des institutions matrimoniales et familiales grâce à une assistance économique, sociale et psychologique.

§ OS 5.13: Lancer des plates-formes pour faciliter le dialogue entre les jeunes et leurs familles sur des sujets traditionnels et contemporains.



§ OS 5.14: Développer des programmes à l'échelle de la communauté pour les familles afin de renforcer les relations jeunes-famille.

§ OS 5.15: Sensibiliser sur les avantages du vieillissement actif et ses conséquences pour les familles

§ OS 5.16: Élaborer des politiques visant à promouvoir l'idée de partage des responsabilités dans les familles entre hommes et femmes.

§ OS 5.17: Faire face aux idées fausses et aux préjugés sur la participation paternelle et au rôle du père dans la préservation des valeurs familiales.

§ OS 5.18: Encourager les pères à participer à la vie de leurs familles et à celle de leurs enfants par le biais de programmes et d'activités communautaires rassemblant les familles, les enfants et les pères.

§ OS 5.19: Améliorer les mécanismes de collecte de données et de suivi au niveau intra-OCI sur les différentes formes de violence et leur impact sur les familles.

§ OS 5.20: Sensibiliser sur l'interdiction de la violence familiale par l'islam, les dispositions légales et les normes sociales.

Domaine stratégique 6: Renforcer les partenariats et la collaboration sur la mise en œuvre des politiques relatives au mariage et à la famille dans les pays de l'OCI

Les pays de l'OCI diffèrent dans leurs politiques nationales traitant de l'institution du mariage et de la famille. Certaines ont mis en œuvre des politiques avec succès, tandis que d'autres manquent d'approches globales pour faire face aux défis auxquels le mariage et l'institution familiale sont confrontés. Néanmoins, les pays de l'OCI doivent élargir, approfondir et systématiser leur coopération et leur collaboration en matière de politique matrimoniale et familiale. Il est crucial de construire des ponts et de renforcer la collaboration entre les pays membres de l'OCI et les parties prenantes dans les domaines liés au mariage et à l'institution de la famille, pour le bien de la famille et de la société. Il doit y avoir des plates-formes et des canaux de dialogue qui permettent aux pays de l'OCI de partager des défis mutuels, des connaissances et des meilleures pratiques. Les défis pour l'institution du mariage et de la famille sont multiples et complexes, nécessitant ainsi une approche collaborative non seulement au niveau national entre les pays de l'OCI, mais également au niveau des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des acteurs de la société civile et des communautés. Tous les



acteurs de l'OCI ont besoin de créer des canaux de communication et des approches normalisées pour renforcer mutuellement et autonomiser l'institution du mariage et de la famille dans le monde islamique.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à considérer les objectifs stratégiques suivants pour créer des plates-formes, des liens et divers moyens afin d'accroître la coopération et la collaboration entre les États membres de l'OCI en ce qui concerne les politiques relatives au mariage et à la famille.

- OS 6.1: Les États Membres de l'OCI devraient allouer un budget spécifique pour renforcer la collaboration et la coopération en matière de politiques, programmes et initiatives concernant le mariage et la famille. Cette utilisation du budget doit être orientée vers des projets et programmes efficaces en matière de mariage et d'institutions familiales.

- OS 6.2: Créer des réseaux et des liens avec des organisations et organismes locaux, régionaux et internationaux concernés par la préservation, l'autonomisation et le renforcement de l'institution du mariage et de la famille et de l'écosystème. En tant que tel, il doit exister un mécanisme permettant de rendre compte et d'évaluer l'impact des collaborations et des programmes familiaux conjoints.

§ OS 6.3: Impliquer les partenaires locaux tels que les dirigeants communautaires, les acteurs de la société civile et les ONG locales de l'OCI dans les programmes et projets d'autonomisation et de développement liés à la famille et au mariage. Un mécanisme doit être mis en place pour évaluer la participation des parties prenantes et des partenaires aux programmes et projets d'autonomisation de la famille.

§ OS 6.4: Créer des mesures et des mécanismes efficaces de coopération et de coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de la mise en œuvre effective et efficace des services et programmes d'autonomisation et de développement de la famille. Ainsi, la gouvernance et la gestion du mariage et de la famille doivent être améliorées et renforcées par les politiques et le soutien des gouvernements.

§ OS 6.5: Renforcer le rôle de la société civile, des ONG et du secteur privé pour responsabiliser le mariage et l'institution familiale afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans le développement de la société. Des plates-formes et des initiatives partagées doivent être conçues et mises en œuvre pour activer les rôles de chaque intervenant.



§ OS 6.6: Créer des partenariats efficaces entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour unir leurs efforts afin d'aider la famille à jouer son rôle dans la réalisation des objectifs du développement durable.

§ OS 6.7: Développer des plates-formes spécifiques pour les questions liées au mariage et à la famille, auxquelles participeront les acteurs pertinents de l'OCI.

§ OS 6.8: Créer des canaux de communication stables et durables entre les ministères, les agences et les acteurs concernés pour les questions de mariage et de famille au niveau de l'OCI.

§ OS 6.9: Créer des forums où les pays de l'OCI peuvent débattre des problèmes liés au mariage et à la famille et où des solutions mutuelles sont établies et mises en œuvre dans l'intérêt du mariage et de l'institution familiale.

§ OS 6.10: Utiliser les nouvelles technologies pour créer de manière rentable des moyens de communication et pour donner la parole à un nombre croissant d'acteurs sur les questions relatives à la famille et au mariage. Cela offrira un accès et des opportunités à de nombreux partenaires pertinents pour faire avancer la cause du mariage et de l'autonomisation des institutions familiales.

§ OS 6.11: Développer des programmes au niveau de l'OCI pour les familles et les couples où différentes familles de différents pays de l'OCI peuvent se rencontrer et échanger des idées, des pratiques optimales et des programmes conjoints d'autonomisation (programmes d'échanges familiaux).

§ OS 6.12: Construire une plateforme régionale de l'OCI pour le mariage et l'institution familiale. La plateforme régionale devrait être composée d'un large éventail d'acteurs allant des influenceurs locaux au secteur privé. Cette plate-forme offrira des possibilités de coopération et de partage de ressources conduisant les programmes conjoints d'habilitation de la famille.

OS 6.13: Créer des festivals de la famille et du mariage au niveau de l'OCI, des forums de partage de la culture et du savoir et des journées spéciales consacrées en particulier à la problématique de la famille et à la célébration du succès et des réalisations de la famille dans le monde islamique.

§ OS 6.14: Renforcer la coopération entre les pays musulmans et créer des partenariats sur des questions intéressant l'autonomisation et le développement de la famille au niveau international, telles que l'ONU.



§ OS 6.15: Suivre et surveiller la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Fournir un soutien expert aux pays de l'OCI qui en ont besoin pour une mise en œuvre plus facile et plus fluide de la stratégie.

Domaine stratégique 7: Renforcer et gérer l'institution du mariage et de la famille le mariage, à travers l'OCI, par le biais des législations, des politiques, des lois et des mécanismes gouvernant adéquats.

Outre les éléments sociologiques, économiques et culturels nécessaires à l'autonomisation de la famille et de l'union conjugale, il est nécessaire de créer des cadres juridiques complets qui préservent, promeuvent et soutiennent l'institution du mariage et de la famille. Certains pays de l'OCI ont des législations nationales en place relatives à l'institution du mariage et de la famille, alors que d'autres n'ont aucune forme de cadre législatif. Cependant, il est nécessaire de définir une directive au niveau de la décision afin de régler la structure standardisée et efficace des problèmes juridiques. Les législations, les politiques et les lois qui visent à préserver l'institution du mariage et de la famille seraient élaborés pour soutenir les éléments sociaux, économiques et culturels. Sans un cadre juridique approprié pour améliorer et renforcer le rôle du mariage et de la famille dans la société, les efforts visant à autonomiser le mariage et la famille seront limités et inefficaces. Par conséquent, une orientation au niveau de l'OCI sur les législations, les politiques et les lois permettra aux États Membres de mieux développer, renforcer et autonomiser l'institution du mariage et de la famille dans leur pays.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à examiner les objectifs stratégiques suivants pour améliorer, créer ou développer des législations, des politiques et des lois visant à améliorer et à renforcer l'institution du mariage et de la famille.

- OS 7.1: L'OCI et les États Membres devraient allouer un budget spécifique aux questions relatives aux législations, politiques et lois de l'institution du mariage et de la famille.
- OS 7.2: Améliorer ou élaborer les lois qui empêchent les pratiques préjudiciables d'influencer négativement le mariage et l'institution familiale, comme les mariages d'enfants.

§ OS 7.3: Fournir des services juridiques aux personnes ayant un impact négatif sur les familles et les mariages.

§ OS 7.4: Criminaliser la violence domestique sous toutes ses formes.



§ OS 7.5: Développer les programmes de formation pour le personnel judiciaire sur la manière de reconnaître et de traiter efficacement les victimes de violence domestique.

§ OS 7.6: Assurer l'application des dispositions légales et des mesures politiques adoptées contre la violence domestique.

§ OS 7.7: Développer un mécanisme pour suivre les affaires judiciaires impliquant des familles et des mariages afin de mieux comprendre les problèmes et les défis et de développer des solutions ciblées.

§ OS 7.8: Engager les membres de la famille dans le processus d'élaboration du droit de la famille et des législations.

§ OS 7.9: Veiller à ce que les lois relatives à la famille incluent les règles appropriées pour protéger la famille et définir les mesures appropriées pour garantir que la loi est adéquate et facilite l'établissement et la mise en œuvre des droits.

§ OS 7.10: Entreprendre des recherches et des études sur les législations familiales afin de garantir l'existence d'une bonne évaluation et l'analyse factuelle de la situation et du contexte familial avant d'établir de nouvelles lois.

§ OS 7.11: Utiliser les nouvelles technologies et les approches de gestion efficaces pour résoudre les problèmes de gestion liés au mariage et à l'institution familiale.

§ OS 7.12: Améliorer la prestation et la surveillance efficaces des services gouvernementaux à la famille et des programmes d'appui.

§ OS 7.13: Améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur la mise en place de législatures et de politiques spécifiques relatives au mariage et à l'institution familiale.

§ OS 7.14: Veiller à ce que les législations, les politiques et les lois soient en harmonie avec les efforts sociaux, communautaires et culturels.

§ OS 7.15: Sensibiliser les familles et les couples à leurs droits légaux à travers des campagnes.

Domaine stratégique 8: Renforcer et promouvoir le mariage et l'organisation de la famille par le développement durable



Un aspect important de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille est de la mener par le biais du développement durable et en même temps de mettre en œuvre le développement durable dans la famille. À cet égard, il s'agit d'une relation à deux où le développement durable doit intégrer le mariage et la famille, tandis que le mariage et l'institution familiale devraient renforcer le développement durable. Ce domaine stratégique doit être considéré comme un objectif global pour tous les objectifs stratégiques mentionnés dans ce document. Les pays de l'OCI cherchent à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, dont beaucoup d'entre eux recourent directement ou indirectement avec l'institution du mariage et de la famille. Par conséquent, pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies et intégrer la culture du développement durable au sein de l'OCI, les objectifs stratégiques ci-dessous sont présentés.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à considérer les objectifs stratégiques suivants pour intégrer le développement durable dans la culture de l'OCI et pour que les États membres atteignent les objectifs de développement durable des Nations Unies à travers l'institution du mariage et de la famille.

- OS 8.1: L'OCI et les États membres devraient allouer un budget spécifique pour améliorer et renforcer leur culture de développement durable à travers l'institution du mariage et de la famille.

- OS 8.2: Améliorer les programmes de sensibilisation et les campagnes éducatives sur la nécessité d'une culture de la durabilité.

§ OS 8.3: fournir des fonds et un soutien pour accroître l'équité sociale entre les membres de la famille.

§ OS 8.4: Augmenter la productivité économique et renforcer la culture de l'entreprise familiale afin d'encourager la productivité et l'autosuffisance.

§ OS 8.5: Lier les objectifs de développement et d'autonomisation de la famille aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

§ OS 8.6: Utiliser les plates-formes d'éducation et des médias pour renforcer la sensibilisation et les meilleures pratiques en matière de développement durable de la famille.

§ OS 8.7: Programmes éducatifs et sociaux visant à renforcer la culture de préservation et de protection de l'environnement au sein de la famille.



§ OS 8.8: Améliorer l'enseignement religieux en matière de conservation de l'environnement et de préservation de l'environnement, conformément à l'enseignement de l'islam.

§ OS 8.9: Fournir des programmes de développement durable aux familles.

§ OS 8.10: Élaborer des politiques, des législations et des incitations qui soutiennent et renforcent le souhait et le désir des familles de devenir partie intégrante du développement durable.

Domaine stratégique 9: apporter un soutien aux familles de migrants et de réfugiés

Comparés aux autres régions du monde, les pays de l'OCI enregistrent le taux de migration et de réfugiés le plus élevé à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCI. Les familles et les couples de migrants et de réfugiés font face à un certain nombre de défis qui affaiblissent et recourent au dysfonctionnement de l'institution matrimoniale et familiale. L'adaptation aux nouvelles cultures, aux barrières linguistiques et économiques, l'influence de normes sociales extérieures ainsi que de nombreuses autres difficultés auxquelles sont confrontées les unions conjugales de familles de migrants et de réfugiés appellent une attention particulière. Les objectifs stratégiques décrits ci-dessous visent à apporter un soutien aux familles de migrants et de réfugiés musulmans et aux unions maritales au sein de l'OCI et celles vivant en dehors des États membres.

Actions

Les États membres de l'OCI sont précisément invités à prendre en compte les objectifs stratégiques suivants pour soutenir les familles de migrants et de réfugiés musulmans et les unions maritales.

§ OS 9.1: l'OCI et les États membres devraient allouer un budget spécifique pour renforcer et soutenir les familles de migrants et de réfugiés musulmans.

§ OS 9.2: Développer des mécanismes de collecte de données, de rapport et de suivi pour mieux évaluer les besoins des familles de migrants dans les pays d'accueil.

§ OS 9.3: Développer des programmes d'éducation et de formation aux niveaux, national et intra-OCI pour les familles de migrants et d'émigrants afin de les préparer aux défis associés à l'adaptation à un nouvel environnement.

§ OS 9.4: Établir des centres pour les communautés de migrants pouvant fournir des services culturels et religieux contribuant à la sauvegarde des institutions matrimoniales et familiales.



§ OS 9.5: Développer des mécanismes pour informer les familles de migrants de leurs droits et responsabilités.

§ OS 9.6: Soutenir les familles de migrants et de réfugiés et leur fournir les besoins et les services nécessaires tels que des services financiers, des soins de santé, une éducation, des services sociaux, des services de conseil et d'orientation familiaux.

§ OS 9.7: Élaborer des plans pour empêcher de telles migrations négatives et le déplacement de familles qui leur causent d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux, juridiques et culturels.

§ OS 9.8: Établir des fonds de soutien financier pour les familles de migrants et de réfugiés afin d'assurer leur bien-être et leur qualité de vie par le biais d'une contribution du secteur privé et de banques islamiques.

§ OS 9.9: Utiliser efficacement les fonds provenant de la zakat, des dons et du Waqaf pour soutenir des projets et des programmes destinés aux familles de migrants et de réfugiés.

§ OS 9.10: Exprimer et protéger les droits religieux, culturels, sociaux et économiques des familles de migrants et de réfugiés en dehors de l'OCI dans les forums et organes régionaux et internationaux.

Domaine stratégique 10: Développer des initiatives novatrices pour renforcer l'institution du mariage et de la famille

Outre les domaines stratégiques spécifiques proposés ci-dessus, le domaine stratégique 10 présente les objectifs stratégiques généraux que les États membres de l'OCI doivent mettre en œuvre pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Il est destiné à encourager les États membres de l'OCI à proposer des initiatives novatrices ciblées susceptibles de stimuler et d'encourager un changement rapide et l'autonomisation du mariage et de l'institution familiale. Les suggestions générales décrites ci-dessous sont censées servir d'objectifs généraux et d'initiatives stratégiques essentielles pour préserver, promouvoir et autonomiser l'institution matrimoniale et familiale de l'OCI. Ces objectifs ne visent pas des États membres spécifiques de l'OCI, mais sont des objectifs qui devraient être pris en compte par tous les États membres.

Actions



Les États membres de l'OCI sont précisément invités à considérer les objectifs stratégiques suivants comme des suggestions générales pour renforcer l'autonomie du mariage et de la famille.

§ OS 10.1: L'OCI et les États membres devraient spécifiquement allouer un budget pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. La plupart des pays développés consacrent près de 2% de leur PIB à la famille. La moyenne à travers l'OCI est beaucoup plus faible; par conséquent, les États membres de l'OCI devraient viser à réserver 2% de leur PIB au soutien de l'autonomisation du mariage et de l'institution familiale.

§ OS 10.2: Adopter une perspective familiale dans les objectifs de développement, en se concentrant sur les programmes et projets de développement qui placent l'économie de la famille et des ménages au cœur des plans et des politiques de développement nationaux.

§ OS 10.3: Déployer des efforts énergiques pour adopter une approche intégrée des politiques nationales en matière de famille et d'institution du mariage, notamment en renforçant le rôle de la famille dans la construction de la personnalité musulmane et dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux, ainsi que de préserver les valeurs éducatives et morales qui garantissent le soutien et l'autonomisation de la famille.

§ OS 10.4: Soutenir les mécanismes de coopération et de coordination régionale et internationale pour traiter les problèmes de la famille et unir les efforts de tous les États membres de l'OCI pour interagir les uns avec les autres afin de partager expertise et bonnes pratiques.

§ OS 10.5: Exhorter les États membres de l'OCI à transformer la responsabilité morale des parents envers leurs enfants en engagements spécifiques et exécutoires, tout en cherchant à inclure ces engagements dans des programmes et plans nationaux traitant des problèmes liés au mariage et à la famille dans les sociétés musulmanes.

§ OS 10.6: Activer le rôle de partenariat entre les agences gouvernementales, les autorités locales et régionales et la société civile dans l'éducation des individus et des groupes en renforçant les médias locaux pour le rôle important qu'ils jouent dans la sensibilisation, la complémentarité et la coopération, et en organisant des réunions périodiques entre les parents et les établissements d'enseignement pour discuter des meilleurs moyens d'élever les enfants et de leur donner des valeurs morales vertueuses, et de les décourager de tout comportement immoral.

§ OS 10.7: Mener des campagnes de sensibilisation des jeunes, des familles et de la société sur l'importance de la famille et son rôle dans l'éducation des enfants. Ces campagnes incluent des



écoles, des instituts, des centres culturels et sociaux, des usines, les médias, les médias audio et vidéo, les médias sociaux et l'activation du rôle de la société civile dans les activités de développement et d'autonomisation de la famille. En outre, inculquer la culture et les valeurs, qui construisent une bonne moralité chez les enfants et les membres de la famille.

§ OS 10.8: Renforcer la capacité des établissements d'enseignement, des centres culturels et sociaux, des responsables religieux et de la société civile des États membres à assumer leurs responsabilités dans le développement des valeurs humaines en tant que fondement du système éthique intégré, commun à la nature humaine et qui a été affirmé par les religions et les cultures.

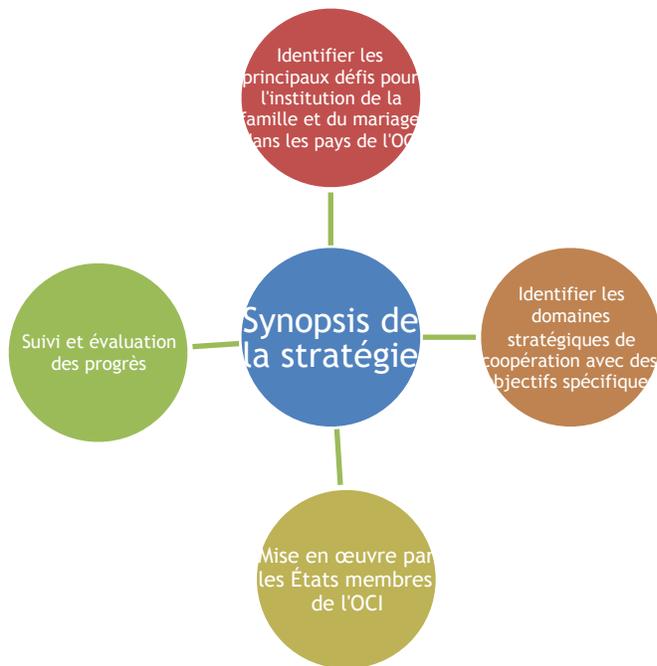
§ OS 10.9: L'OCI devrait créer spécifiquement un centre de recherche, de conseil et de formation pour l'Institut des institutions du mariage et de la famille afin de faciliter la recherche, l'analyse, le suivi et l'évaluation ainsi que les programmes d'autonomisation et les stratégies et approches novatrices.

§ OS 10.10: Créer un fonds de renforcement des capacités des institutions matrimoniales et familiales de l'OCI pour aider les familles dans les États membres, dans les pays à minorité musulmane, dans les pays en conflit et en zones de guerre.

IV LA VOIE À SUIVRE

En ce qui concerne l'institution du mariage et de la famille, la situation n'est pas aussi profondément négative que dans les pays développés. Cependant, les tendances observées dans les pays de l'OCI montrent que les États membres commencent de plus en plus à subir l'influence négative des tendances mondiales et continueront à connaître une augmentation de ces tendances. Par conséquent, il est essentiel que les États membres de l'OCI agissent maintenant pour inverser les influences déjà négatives sur l'institution du mariage et de la famille et, plus important encore, pour prévenir les problèmes grandissants que rencontrent le mariage et la famille dans les pays de l'OCI. Le moyen le plus efficace et le plus productif de relever ces défis est de prendre conscience de l'importance de l'institution du mariage et de la famille pour le développement et la prospérité de la société et, dans ce cadre, de renforcer l'organisation du mariage et de la famille dans tous ses aspects, en tant que pierre angulaire des communautés, des sociétés et de l'humanité.





Dans ce cadre, ce document stratégique a défini neuf domaines principaux posant un défi pour l'institution du mariage et de la famille à travers l'OCI. Afin de relever ces défis et de renforcer l'institution du mariage et de la famille dans les États membres de l'OCI, le document propose 10 domaines stratégiques avec 165 objectifs stratégiques (OS) spécifiques. Il a également proposé 32 indicateurs de performance clés au niveau de l'OCI afin de mesurer la performance et d'atteindre les objectifs stratégiques.

Tous les domaines et objectifs stratégiques visent à renforcer l'institution du mariage et de la famille en luttant contre les défis immédiats et prévisibles auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI. Cela nécessite que les pays de l'OCI prennent un engagement fort et prennent des mesures significatives dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives au mariage et à la famille. Un tel engagement devrait impliquer l'utilisation d'une coopération constructive entre les États membres de l'OCI en termes de partage d'expérience et de connaissances, ainsi que de gestion des ressources.

L'amélioration de la situation des institutions matrimoniales et familiales au sein de l'OCI nécessite également la mise en place de mécanismes de coordination efficaces allant des niveaux national et régional à l'international.

C'est par l'autonomisation que les familles et les unions conjugales deviennent un agent de développement social dynamique et productif. À cet égard, cette stratégie favorise la préservation, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable positif



des familles et des unions matrimoniales pour les États membres de l'OCI. Pour atteindre cet objectif, une approche holistique et collective de l'autonomisation est nécessaire pour assurer la force, la stabilité, la continuité, la sécurité et le bien-être de l'institution matrimoniale et de la famille au sein de l'OCI. Conformément à ce point de vue, le document stratégique appelle à la mise en œuvre efficace, rapide et coordonnée des objectifs stratégiques proposés. Le mécanisme de mise en œuvre et de coordination devrait être associé à un système de compte-rendu systématique permettant de collecter des informations actualisées sur les politiques et activités planifiées, mises en œuvre et achevées entreprises par les États membres et les institutions de l'OCI afin de suivre les progrès, les points forts et les points faibles.

L'étape suivante

Ce document de stratégie a consolidé les objectifs stratégiques, les initiatives stratégiques et les indicateurs de performance clés, offrant une vue d'ensemble de ce qui doit être fait en ce qui concerne la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de FaMI. Il a fourni une plate-forme et un cadre pour des efforts partagés visant à autonomiser FaMI dans le monde islamique. La prochaine étape importante consiste à former les laboratoires d'exécution et les groupes spécialisés au niveau de l'OCI et des États Membres afin de définir un calendrier et des plans et programmes spécifiques hiérarchisés pour lancer la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de FaMI.

Il doit y avoir un champion pour la mise en œuvre et le compte rendu des réalisations et des résultats. Une communication constante avec les parties prenantes concernées et leur engagement dans la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action est essentielle.

L'adhésion à la mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse doit être préparée et promue auprès des autorités et des parties prenantes concernées. Les médias et la communication doivent jouer un rôle important pour rendre cette stratégie acceptable et applicable aux différentes parties prenantes et applicable aux niveaux de l'OCI, des États membres, de la société, des institutions, de la famille et des individus.

Afin de garantir la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie, les directives suivantes sont en place:

- 1- Identifier et configurer les KPI (ICP) et indicateurs appropriés, adaptés au contexte et aux conditions de chaque pays membre.



- 2- L'OCI doit former une équipe spécialisée pour aligner et mettre en cascade les KPI au niveau de l'OCI et mettre en place les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.
- 3- Spécifier les résultats attendus et ceux contribuant à la réalisation des objectifs et des cibles.
- 4- Identifier et allouer les ressources, les personnes, les processus et les mesures nécessaires à la mise en œuvre efficace de cette stratégie.
- 5- S'engager dans une communication et une conversation continues avec les parties prenantes et les responsables de la mise en œuvre afin d'assurer la synergie et la coordination des actions et des efforts ayant un impact.
- 6- Mettre en place un suivi et un rapport au niveau de l'OCI et une évaluation de la performance sur la base des KPI (ICP) et des indicateurs.
- 7- Assurer une contribution continue pour améliorer les performances à tous les niveaux.
- 8- S'assurer que la stratégie est mise en œuvre conformément aux normes en vigueur et conforme aux normes de mise en œuvre efficiente et efficace afin d'économiser de l'argent, du temps et des ressources. La coordination et la liaison entre les acteurs et les responsables de la mise en œuvre sont cruciales. Ainsi, une bonne gouvernance, une gestion efficace, un échange d'informations sur les meilleures pratiques, une analyse comparative dynamique, une synergie et une action basée sur les performances seront rentables et aideront à atteindre les objectifs et les résultats souhaités.
- 9- Le suivi et l'établissement de rapports aux niveaux de l'OCI et des États membres sont essentiels pour un examen continu des actions et des programmes garantissant l'impact souhaité. Le suivi et les rapports peuvent être trimestriels, biannuels ou annuels, ou par période et par projet, en fonction du type de programmes et de projets mis en œuvre.
- 10- Le contrôle et l'évaluation des stratégies, actions, réalisations et résultats sont cruciaux pour analyser les succès et les échecs, ainsi que pour apporter les changements et les articulations nécessaires au cours de la mise en œuvre. Cela contribuera à améliorer les objectifs, stratégies, politiques, plans, programmes et projets.
- 11- Consolider les données et informations de tous les pays membres de l'OCI sur les indicateurs de performance clés de FaMIE et fournir les rapports et résultats nécessaires afin de permettre aux membres d'analyser et de procéder aux changements et actions nécessaires pour atteindre le résultat souhaité.



12- Diffuser et promouvoir le succès et les meilleures réalisations et pratiques auprès des États membres comme un moyen de partage et de comparaison pour un bénéfice mutuel.

13- L'OCI rassemblera les informations des différents États membres sur la mise en œuvre des indicateurs de performance clés de FaMIE et élaborera un rapport au niveau de l'OCI sur les progrès et les réalisations des résultats et des objectifs. Cela aidera à développer des mécanismes de référence au niveau de l'OCI pour une mise en œuvre et un suivi efficaces de la stratégie pour l'autonomisation de FaMI dans le monde islamique.

14- Promouvoir l'engagement de la société civile, des ONG, des groupes religieux, du secteur privé et de tous les autres partenaires locaux et internationaux à créer

15- Sensibiliser à l'importance de la stratégie FaMIE et à son impact futur sur les politiques familiales et le développement de la société des États membres.

16- S'assurer que tous les niveaux de mise en œuvre et d'intervention sont en synergie et coordonnés pour atteindre les objectifs et résultats souhaités. Ce sont les principaux niveaux qui doivent être mis en synergie:





ANNEXE 1: FAMILLES: SOMMAIRE DU CADRE ET DES DIRECTIVES

Cette annexe fournit un cadre général et des directives pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI-FaMIE, y compris: définition de certains concepts, principes et directives, références, domaines d'intervention pour l'activation de FaMI, domaines de résultats clés, objectifs stratégiques dans un format concis.

A- Définition des concepts

Définition du mariage

En règle générale, le mariage est défini comme un contrat légal entre un homme et une femme, destiné à se faire plaisir et à former une famille. Par conséquent, les relations qui naissent entre un homme et une femme sans contrat légitime ne seront pas acceptées selon les enseignements de l'Islam. Ce mariage légal vise à apporter la tranquillité, la stabilité, la croissance équilibrée et le développement à la lumière de l'affection, de la compassion, de la coopération, de la solidarité et de la synergie afin de bâtir une famille soudée, une société saine et des individus qui contribueront au développement durable et équilibré des sociétés.

En termes spécifiques, le mariage est l'acte juridique d'acceptation mutuelle entre mari et femme dans le but de bâtir une vie de famille et de générer une progéniture équilibrée et de qualité, leur permettant de devenir le vice-souverain d'Allah et des citoyens responsables, conformément aux enseignements et aux valeurs de l'Islam. Le Coran dit clairement: {Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a, en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. (Al-Rum: 21).

ومن آياته أن خلق لكم من أنفسكم أزواجا لتسكنوا إليها وجعل بينكم مودة ورحمة إن في ذلك لآيات لقوم يتفكرون. (سورة الروم: الآية: 21)

Définition de famille

La famille jouant un rôle vital dans le développement de la société, en particulier du point de vue islamique, les pays Membres affirment l'importance du mariage et de l'institution familiale, tant du point de vue de la Charia que du point de vue humain en général, et garantissent leur engagement et leur soutien dans la construction de familles équilibrées et productives. Ils devraient, entre autres, faciliter le mariage, assurer le bien-être et la qualité de la vie, protéger et responsabiliser l'institution de la famille et du mariage (FaMI) avec les services et le soutien



nécessaires. Par conséquent, les principaux objectifs seront de construire des familles équilibrées, stables, sûres, productives et prospères, conscientes de leurs rôles et responsabilités aux niveaux national et international et participant à la construction de la nation et au développement durable de la société conformément aux normes et aux valeurs islamiques.

Pour mieux comprendre l'importance du concept de famille dans la perspective islamique, il convient de mentionner d'autres définitions à partir d'autres perspectives. L'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce clairement ce qui suit: «(1) Un homme et une femme majeurs, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont droit à l'égalité des droits en matière de mariage, pendant et après la dissolution du mariage. (2) Le mariage ne peut être contracté qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux et (3) La famille est l'unité de groupe naturelle et fondamentale. (4) Les États parties au présent pacte prennent les mesures appropriées pour assurer l'égalité des droits et des responsabilités des époux en ce qui concerne le mariage, pendant et après la dissolution du mariage. En cas de dissolution, des dispositions seront prises pour assurer la protection nécessaire des enfants» (<https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>).

Dans un document interprétatif de 2005 relatif à la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, l'Organisation des Nations Unies au titre de (Responsabilités parentales et assistance des États parties: N ° 15) stipule que "Le préambule de la Convention fait de la famille le groupe fondateur de la société et l'environnement naturel propice à la croissance et au bien-être de tous ses membres, en particulier des enfants. Le Comité reconnaît que la famille fait ici référence à une diversité d'arrangements qui peuvent fournir des soins, l'alimentation et le développement aux jeunes enfants, y compris la famille nucléaire, la famille élargie et d'autres arrangements communautaires traditionnels et modernes, à condition que ceux-ci soient compatibles avec les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. (https://www.unicef.org/protection/files/CRCGC6_EN.pdf).

Par ailleurs, Hendriks c. Pays-Bas, Comité des droits de l'homme des Nations Unies, n ° 201/1985, n ° 10.3 a clairement indiqué que "l'idée de la famille doit nécessairement englober les relations entre parents et enfant. Bien que le divorce mette fin légalement au mariage, il ne peut dissoudre le lien qui unit le père - ou la mère - et l'enfant. Ce lien ne dépend pas de la continuation du mariage des parents. " (<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/SDecisionsVol3en.pdf>).



L'article 18 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples stipule que: «1) la famille doit être l'unité et la base naturelles de la société. Elle est protégée par l'État qui veille à sa santé physique et morale et 2) L'État est tenu d'assister la famille, qui est le gardien de la morale et des valeurs traditionnelles reconnues par la communauté. "(Http: // www.achpr.org/instruments/achpr/).

Sur la base de ce qui précède, il est évident que la famille est l'unité de base et de développement de la société. Elle est fondée sur un lien juridique sacré de mariage entre un homme et une femme qualifiés et compétents, conformément aux normes et aux valeurs islamiques.

La famille devrait être le berceau de l'amour, du respect, de la mawaddah et de la rahmah (tolérance), ainsi que le lieu sacré où la progéniture est originaire et élevée. La famille comprend le mari, la femme, les enfants et les membres de la famille élargie et les branches. Dans le monde islamique et en raison des mutations économiques, sociales, technologiques, culturelles et industrielles modernes de la société, les familles élargies et nucléaires continuent de faire face à de nombreux défis. La famille élargie comprend généralement les parents, les enfants, les grands-parents, les oncles et les tantes. Si elle est bien gérée, elle contribue à préserver le respect, l'unité, la solidarité et le partage des responsabilités entre les membres.

B. Activation du rôle de la famille: domaines d'intervention de FaMIE

Afin d'activer les rôles du mariage et de l'institution familiale dans les pays membres de l'OCI, il convient de bien comprendre la situation actuelle, le statut et la situation de la famille. Dans le monde islamique, la famille est plus importante encore pour l'existence, le développement, la continuité et le rajeunissement de la société. Compte tenu de ses dimensions socioculturelles et religieuses, la famille est considérée comme un lien sacré avec une substance et un rôle religieux, civilisationnel et socio-économique. L'autonomisation de la famille devrait prendre en compte la nécessité d'activer le rôle de la famille afin d'assumer les responsabilités pertinentes souhaitées dans nos contextes actuels et futurs. L'illustration montre les niveaux de rôles des familles en fonction de six processus principaux: préservation, participation, productivité, prospérité, partenariat et durabilité positive. De manière générale, les rôles et responsabilités de la famille dans le monde islamique doivent être réactivés dans les six domaines d'intervention suivants:





C. OIC-FaMIE-Strategy : Résumé de la situation actuelle de la l'IFaM

FAIBLESSE DE L'IFaM

- Absence d'indicateurs de développement familial dans les priorités des stratégies nationales relatives à l'IFaM
- Manque de ressources humaines compétentes et qualifiées pour s'occuper des questions relatives aux instituts dans les structures et agences nationales et locales.
- Manque de coordination entre les agences et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'occupent de l'IFaM dans de nombreux pays musulmans, d'où la faiblesse des services et des prestations.
- Manque d'appui financier et de fonds pour améliorer les programmes et les activités de développement familial.
- Manque d'appui financier pour fournir les services nécessaires et des soins complets relatifs à l'IFaM.
- Absence d'une stratégie collective du monde musulman pour traiter des questions et des problèmes de l'IFaM.
- Manque d'informations et de données sur l'état de l'IFaM dans le monde musulman.
- Peu d'importance et de priorité accordée aux questions de l'IFaM dans les stratégies et politiques nationales dans certains pays membres.
- Manque de recherches et d'études approfondies et scientifiques sur la situation et le statut actuels de l'IFaM dans son ensemble.
- Manque de programmes et de projets IFaM complets qui peuvent renforcer la préservation, la participation, la promotion de l'IFaM dans certains pays musulmans confrontés à de nombreux défis.
- Manque de systèmes, mécanismes et outils efficaces pour mesurer la participation, la préservation, la production de l'IFaM dans le monde musulman dans son ensemble.
- Manque de fonds et de programmes de renforcement des capacités familiales dans l'ensemble du monde musulman.
- Manque d'autonomisation économique, sociale, politique, scientifique, technologique et éducative de l'IFaM.

FORCES DE L'IFaM

- Clarté et originalité du concept, des objectifs, des fonctions et de la substance du concept de l'IFaM dans le monde musulman.
- Existence de stratégies, de politiques, de lois et de règlements nationaux pour la protection et l'autonomisation des musulmans.
- Existence d'organismes et d'agences locaux, régionaux et internationaux qui s'occupent de l'autonomisation et de la promotion de l'IFaM à travers des programmes et services d'appui.
- Plusieurs pays musulmans ont développé des programmes de renforcement des capacités familiales.
- Existence de ressources et d'expertise dans de nombreux pays musulmans pour assurer le bien-être et un niveau élevé de l'IFaM dans les familles.
- Important réservoir de valeurs et de *maqasid* (objectifs) IFaM.

MENACES

- Désintégration de la famille et taux alarmants de divorces, de chômage, de migration, d'analphabétisme, etc.
- Augmentation des taux de pauvreté, de faim, de violence et d'abus contre la famille dans plusieurs pays musulmans.
- Aggravation des disparités économiques et sociales entre les familles.
- Propagation de la violence, des abus, de la toxicomanie et des problèmes de santé chez les jeunes, les adolescents.
- Impact négatif des tendances et mouvements idéologiques et intellectuels externes sur le tissu familial et les valeurs.

OPPORTUNITÉS

- De plus grandes opportunités de partenariat et de collaboration entre les pays membres sur l'autonomisation de l'IFaM dans le monde musulman.
- Développer des modèles réussis et des meilleures pratiques de l'IFaM dans le monde musulman et d'autonomisation et de développement réussis de l'IFaM.
- Soutien international à l'autonomisation de l'IFaM et à l'existence de programmes de renforcement des capacités.
- Engagement du secteur privé et de la société civile ainsi que des gouvernements dans l'autonomisation de l'IFaM et l'utilisation des ressources à cette fin.
- Capitaliser sur l'existence d'une Stratégie arabe pour la famille et d'autres stratégies et plans d'action nationaux pour l'autonomisation et le développement de la famille.

D. Stratégie de l'OCI pour l'IFaM : Lignes directrices et principes

Tenant compte de l'explication ci-dessus, la stratégie actuelle de l'OCI pour l'IFaM vise, entre autres, à établir une approche et un cadre d'orientation communs pour le mariage et l'autonomisation des institutions familiales dans le monde musulman.

En termes spécifiques, ce document stratégique fournit une stratégie globale pour l'autonomisation de l'IFaM à travers le renforcement de ses rôles dans:

- le développement de la société,
- la préservation de la culture et du mode de vie islamiques,
- la participation à la prise de décision à tous les niveaux,
- l'amélioration de la productivité et de la prospérité des familles,
- le renforcement de la solidarité et de la cohésion familiales,
- l'implication des familles dans la planification et à la mise en œuvre des politiques et des plans d'action,
- la création d'une synergie entre tous les partenaires et agences qui traitent des questions de l'IFaM,
- l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de l'IFaM dans les pays membres de l'OCI et les pays ayant des minorités musulmanes, et
- l'appui aux familles en zones de conflit, en migration ou et réfugiées, ainsi qu'à celles incluant des personnes ayant des besoins spécifiques et des handicaps.

La stratégie actuelle pour l'autonomisation de l'IFaM propose les principes et lignes directrices suivants à prendre en compte par les pays membres de l'OCI :

Stratégie sur le mariage et la famille: Lignes directrices et principes		
1	Promouvoir l'autonomisation des familles et l'activation des rôles dans les pays membres de l'OCI en vue de renforcer la productivité, la prospérité, la stabilité, la sécurité et le développement des familles comme moteur du développement sociétal.	O r i e n t a t i o n d e l' a c t i v a t i o n d e s rôles familiaux
2	Faire progresser le programme global de renforcement des capacités afin de fournir des services et du soutien pour le progrès des membres de la famille et leur participation au développement de la société. Les gouvernements et les acteurs concernés doivent allouer des fonds et des moyens pour renforcer les capacités des familles à assumer leurs rôles et leurs responsabilités par le biais de l'approche de l'autonomisation.	A c c e n t s u r l e renforcement des capacités familiales
3	Reconnaître le statut culturel, ethnique, linguistique, socio-économique et politique des pays membres en soulignant que la stratégie de l'OCI pour l'IFaM n'est pas censée être un plan directeur pour un pays spécifique mais un document d'orientation et d'enrichissement pour l'autonomisation du l'IFaM dans le monde musulman.	D o c u m e n t d e s t r a t é g i e reconnaissant la diversité et la richesse des pays membres
4	Considérer l'Institution du mariage et de la famille dans son ensemble et non certains de ses membres ou éléments ou questions. La stratégie d'autonomisation doit être globale pour aborder tous les problèmes et défis auxquels est confrontée la famille, notamment les parents, les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, le mariage, l'employabilité, le bien-être, la qualité de vie, la santé, l'éducation, l'environnement et les écosystèmes, les risques et problèmes, les potentiels et opportunités, la culture et la religion, les valeurs.	S t r a t é g i e familiale globale
5	Développer une stratégie globale et collaborative de l'OCI pour l'IFaM qui implique toutes les parties prenantes et rassemble les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les ONG et les organismes locaux, régionaux et internationaux pour développer des programmes et des plans efficaces pour l'autonomisation et le développement de la famille.	M o b i l i s a t i o n d e s parties prenantes et des partenaires

6	<p>Souligner l'importance des résultats et de l'impact plutôt que des objectifs et des activités. L'impact et la transformation par le biais des programmes d'autonomisation doivent être constatés et mesurés afin d'assurer le succès des politiques, des plans et des programmes qui améliorent la préservation, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat et le développement durable positif des familles.</p>	<p>Accent sur les résultats et les impacts</p>
7	<p>Exhorter les pays membres à mettre en commun leurs ressources et leurs forces afin de relever les défis auxquels sont confrontées l'Institution du mariage et de la famille dans le monde musulman et dans les pays ayant des minorités musulmanes en fournissant des ressources, l'expertise, des services collectifs et des programmes d'appui.</p>	<p>Accent sur la coopération, les efforts collectifs et le partage des ressources</p>
8	<p>Élaborer et partager des mécanismes efficaces et les meilleures pratiques pour assurer l'efficacité du soutien, des écosystèmes et des services afin de répondre aux besoins réels et aux défis auxquels fait face l'Institution de la famille et du mariage.</p>	<p>Partage des meilleures pratiques et des stratégies réussies entre les membres de l'OCI</p>
9	<p>Répartir les responsabilités d'autonomisation des familles entre les parties prenantes et les acteurs sociaux. Elles ne devraient pas reposer uniquement sur les membres de la famille. Les responsabilités seront partagées par les pays membres de l'OCI ainsi que par la communauté internationale, y compris les Nations Unies et d'autres organisations.</p>	<p>La mise en œuvre de la stratégie est une responsabilité partagée</p>
10	<p>Renforcer l'institution du mariage et de la famille dans les pays ayant des minorités musulmanes et les pays en conflit. Une attention particulière est accordée aux familles ayant des membres avec des besoins spécifiques et aux familles vulnérables; des plans et programmes appropriés relatifs aux enfants doivent être conçus pour répondre aux besoins des familles et des communautés qui le méritent.</p>	<p>Traitement des questions de la famille dans les pays à minorité musulmane et les pays en conflit</p>
11	<p>Intégrer les valeurs humaines et l'éthique communes dans les domaines du mariage, de l'autonomisation et du développement de la famille, et en tirer profit.</p>	<p>Bénéficiaire de valeurs humaines communes en matière de mariage et de famille</p>

12	Reconnaître le besoin humain de fonder une famille par le mariage légal, en soulignant l'importance du mariage et de la famille dans le développement de la société.	Appui à la création de nouvelles familles
13	Protéger l'IFaM par la loi. Elle doit être définie, protégée et développée à la lumière des valeurs islamiques et des lois et règlements en vigueur dans les pays membres de l'OCI.	Protection de la famille et du mariage par la loi.
14	Accroître la prise de conscience locale, régionale et internationale de l'IFaM et de l'urgence de l'autonomisation et du développement à tous les niveaux, ce qui conduira à des stratégies familiales plus résilientes et à des programmes à impact. L'utilisation des médias sous toutes ses formes est cruciale.	L'autonomisation des familles doit être communiquée et promue par le biais de la presse, des médias sociaux et d'autres plates-formes
15	Renforcer les politiques familiales nationales intégrées fondées sur des visions claires et des objectifs et buts stratégiques forts qui se traduisent par des réglementations, des législations, des stratégies et des plans ayant un impact sur la protection, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable des familles.	Politiques familiales nationales renforcées
16	Préserver les droits de la famille et de ses membres conformément aux enseignements de l'Islam et aux valeurs humaines communes.	Protection des droits de la famille
17	Fournir à ses citoyens les soins de santé et le soutien dont ils ont besoin pour former le noyau familial.	Fournir les services et l'appui nécessaires au bien-être de l'IFaM
18	Sauvegarder l'IFaM, approfondir sa solidarité et ses liens, préserver son identité islamique et fournir les moyens nécessaires pour renforcer ses rôles et ses capacités à la lumière des valeurs islamiques.	Renforcer la solidarité familiale et l'identité islamique
19	Prendre les mesures nécessaires pour donner à la famille les moyens de jouer son rôle dans la protection de la religion, de la vie humaine, de l'intellect humain, de la richesse humaine et de la progéniture.	Insister sur la protection des cinq valeurs

20	<p>Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes en tenant compte de la nature, des fonctions, des objectifs et des rôles complémentaires de chacun d'eux à la lumière des valeurs islamiques.</p>	<p>Égalité positive dans la famille</p>
21	<p>Défendre l'IFaM contre toutes les formes de dégradation, de désintégration et de menaces internationales et externes, y compris les menaces idéologiques, les enseignements déviants, le terrorisme et l'extrémisme, l'impact négatif de la mondialisation et les tendances postmodernistes.</p>	<p>Habiliter la famille contre les menaces et la désintégration</p>
22	<p>Collaborer avec les familles et d'autres parties prenantes et avec les acteurs sociétaux pour aborder les questions d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle; pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un écosystème fluide et facilitateur. Cela requiert l'autonomisation des membres de la famille par des mesures telles que : l'approche d'un environnement de travail amical et fluide, les compétences en matière d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les compétences de communication familiale, les compétences parentales, la gestion familiale, le planning familial, les compétences en gestion financière familiale, les conseils familiaux, le bien-être familial.</p>	<p>A m é l i o r e r l' é c o s y s t è m e e t l' e n v i r o n n e m e n t d e t r a v a i l f l u i d e s e t f a c i l i t a t e u r s</p>
23	<p>Coordonner les politiques et stratégies centrées sur le développement de l'IFaM. Il est important d'aborder les problèmes de l'IFaM selon une approche multifactorielle mettant l'accent sur les politiques et stratégies centrées sur l'IFaM . Cela ne devrait pas être la responsabilité des agences qui s'occupent des questions familiales seulement, mais celle de toutes les parties prenantes et de toutes les agences concernées.</p>	<p>P o l i t i q u e s c o o r d o n n é e s e t c e n t r é e s s u r l e d é v e l o p p e m e n t d e l' I F a M</p>
24	<p>S'attaquer aux problèmes de la violence familiale, de la maltraitance des enfants, de la négligence envers les enfants, de la violence faite aux femmes, de la violence mentale, psychologique, physique et sexuelle, de la violation des droits des orphelins... en créant des programmes et des mécanismes d'appui pour réduire ces formes de violence et de manque de respect à l'encontre de la famille.</p>	<p>P r i o r i s e r l e s q u e s t i o n s d e v i o l e n c e e t d' a b u s a u s e i n d e l a f a m i l l e</p>

25	Garantir les droits des individus et de leurs familles, en particulier en cas d'invalidité, de maladie chronique, de vieillissement et de besoins spéciaux, en garantissant un système de solidarité sociale pour s'occuper des familles sur les plans financier et moral et les soutenir.	G a r a n t i r l a p r o t e c t i o n d e s g r o u p e s d e s p e r s o n n e s â g é e s , d e s n é c e s s i t e u x e t d e s p e r s o n n e s à b e s o i n s s p é c i f i q u e s
26	Améliorer les nouvelles approches en matière de résolution des conflits familiaux, telles que les approches de résolution à l'amiable et par la médiation, pour régler les différends et renforcer la cohésion et la solidarité familiales.	R é s o l u t i o n g l o b a l e d e s c o n f l i t s f a m i l i a u x

E. Stratégie de l'OCI pour l'IFaM : Sources et références

La stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'IFaM utilisera comme sources et références les éléments suivants :



F. Stratégie de l'OCI pour l'IFaM : Énoncé des orientations stratégiques

Compte tenu de la situation actuelle et des problèmes difficiles auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille dans les pays membres de l'OCI et dans les pays à minorités musulmane, la stratégie de l'OCI pour l'IFaM propose les orientations stratégiques suivantes pour la préservation, l'habilitation et la transformation de l'institution de la famille et du mariage. La Stratégie de l'OCI pour l'IFaM vise à:

- mettre en place une institution de la famille et du mariage et des écosystèmes qui peuvent améliorer le bien-être, la qualité de vie, les capacités d'autosuffisance et la participation sociétale dynamique des membres de la famille dans les activités de développement durable;
- préserver le système de valeurs fondamentales de l'institution du mariage et de la famille à la lumière des enseignements de l'islam, des valeurs culturelles et civilisationnelles islamiques ainsi que des meilleures pratiques islamiques;
- fournir le nécessaire, les besoins et les valeurs complémentaires aux membres de la famille afin qu'ils puissent jouir d'un mode de vie sain et complet dans un environnement stable, prospère, progressif, aimant, attentionné et participatif.
- renforcer et transformer l'institution et l'écosystème du mariage et de la famille par le biais d'activités d'éducation, de formation, de connaissances et de renforcement des capacités afin d'assurer une participation dynamique des membres de la famille aux activités nationales de développement.
- renforcer le réseau de relations sociales et le partenariat entre les familles et les autres institutions et acteurs de la société afin de préserver, d'habiliter et de transformer le rôle de la famille et assurer sa participation au développement.
- offrir aux membres de la famille des opportunités dans les domaines du travail, de l'éducation et d'autres domaines connexes de la participation sociétale et leur assurer l'accès à ces domaines.



En termes plus spécifiques, le cadre stratégique de l'OCI met l'accent sur les énoncés d'orientation générale suivants qui doivent être respectés et réalisés sur une période de 10 ans. Les pays membres de l'OCI auront les institutions et les écosystèmes du mariage et de la famille que sont :

1	Bien-être et qualité de vie de l'IFaM améliorés par la fourniture de l'appui et des services nécessaires, y compris les soins de santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau potable, le logement, la sécurité et autres besoins de la vie, conformément aux valeurs et aux normes islamiques.	Bien-être et qualité de vie
2	L'IFaM protégée contre tous les types de menaces internes et externes et d'éléments négatifs. (impacts culturels, sociaux, éthiques, intellectuels, religieux, comportementaux et négatifs de la mondialisation et du post-modernisme et menaces terroristes, extrémistes et islamophobes...).	Protection & préservation
3	Bénéficiaire d'un environnement robuste et intégré et d'un écosystème imprégné des valeurs islamiques	Valeurs
4	Gouvernance et gestion des affaires de l'IFaM améliorées	Gouvernance
5	Prospérité familiale et développement durable accrus en inculquant la culture de l'équité sociale, la productivité économique, la conservation de l'environnement et la préservation de la richesse sous toutes ses formes conformément aux valeurs et aux normes islamiques	
6	Accès de l'IFaM à la justice et aux voies de recours judiciaire renforcé	Justice
7	Participation de l'IFaM au développement de la société améliorée	Participation
8	Programmes robustes de renforcement des capacités IFaM	Renforcement des capacités
9	Partenariat et collaboration entre l'IFaM et les parties prenantes renforcés à tous les niveaux	Partenariat
10	Productivité et revenu accrus pour les ménages familiaux qualifiés	Productivité
11	Analphabetisme réduit au sein des familles musulmanes dans le monde musulman	Analphabetisme
12	Pauvreté et faim réduites au sein des familles nécessiteuses du monde musulman	Pauvreté et faim
13	Cas de divorce, d'abus et de violence contre les membres de la famille réduits	Divorce et violence
14	Accès à l'emploi et aux opportunités d'emploi amélioré pour les membres des familles du monde musulman	Employabilité et travail

15	Fortes implication et participation de la famille dans la prise de décision et dans les activités de développement de la société à tous les niveaux, notamment les niveaux politique, éducatif, administratif, économique, juridique, social, culturel, scientifique et technologique, etc...	E n g a g e m e n t prise de décision
-----------	---	--

G. Stratégie de l'OCI pour l'IFaM : Domaines de résultats clés

Pour la réussite du Cadre stratégique de l'OCI pour la préservation, l'autonomisation et la transformation de l'institution et l'écosystème de la famille et du mariage, il est capital d'identifier les domaines de résultats clés (DRC) à aborder. Les Domaines de résultats clés sont les domaines prioritaires et efficaces qui ont un impact direct sur la performance et la réalisation des résultats et des objectifs. Ci-après quelques domaines de résultats clés qui sont prioritaires:

DOMAINES DE RESULTATS CLES		
1	Existence et mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'actions nationaux complets pour l'autonomisation de l'IFaM	Politique nationale
2	Gouvernance et gestion efficaces des affaires de l'Institution de la famille et du mariage	Gouvernance
3	Écosystème complet et robuste du mariage et de la famille	Écosystème
4	Fonds et programmes durables de renforcement des capacités des familles	Fonds
5	Système de valeurs d'habilitation du mariage et de la famille robuste	Système de valeurs
6	Participation et productivité de la famille à travers des opportunités d'emploi et des rôles de prise de décision	Participation
7	Bonne exécution par l'État des programmes et services d'appui à la famille qui améliorent le bien-être et la qualité de vie de la famille	Exécution
8	Créer un environnement efficace pour impliquer les parties prenantes bénéficiaires de tous les groupes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans pour autonomiser l'IFaM	Parties prenantes

9	Partenariat, coordination et collaboration francs entre les acteurs sociétaux tels que les communautés, l'État, le secteur privé, les ONG...	Partenariat
10	Existence d'un système d'information robuste relatif à l'IFaM au sein de l'OCI et au niveau des pays membres	Système de données robuste

H. Stratégie de l'OCI pour l'IFaM : Schéma du Plan stratégique

VISION *Bâtir une institution de la famille et du mariage dynamique qui permet d'identifier et de jouer un rôle efficace dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité et le développement durable de la société conformément aux valeurs et aux normes islamiques.*

MISSION *Autonomiser et renforcer l'institution du mariage et de la famille en lui permettant d'assumer des rôles plus importants dans la préservation, la participation, la productivité, la prospérité, le partenariat et le développement durable du monde musulman.*

VALEU *Mawadah wa Rahmah- Coopération- Confiance- Respect -Takrim*

OBJECTIFS STRATEGIQUES

1 Améliorer le bien-être et la qualité de vie de l'IFaM en fournissant des services complets et le soutien nécessaire.

2 Améliorer le système de valeurs de l'IFaM, contre toutes les formes de désintégration et de menaces.

3 Élargir la participation des membres de la famille au développement sociétal global

4 Renforcer des institutions et de la famille

5 Renforcer la prospérité de l'institution de la famille et du mariage en termes de croissance, de stabilité, de sécurité et de réussite matérielle et morale.

6 Renforcer les partenariats et collaborations de mise en œuvre des politiques et stratégies IFaM dans les pays membres de l'OCI et dans les pays ayant des minorités musulmanes

7 Renforcer et gérer le mariage et de l'ensemble des pays par le moyen de lois, de politiques et de mécanismes adéquats.

8 Renforcer et promouvoir l'institution du mariage et de la famille par le développement durable

9 Fournir un soutien aux pays ayant des minorités musulmanes, aux familles en situation de migration et de réfugiés ainsi qu'aux pays en conflit.

10 Mettre en œuvre des initiatives révolutionnaires pour autonomiser

CATALYSEUR

RS

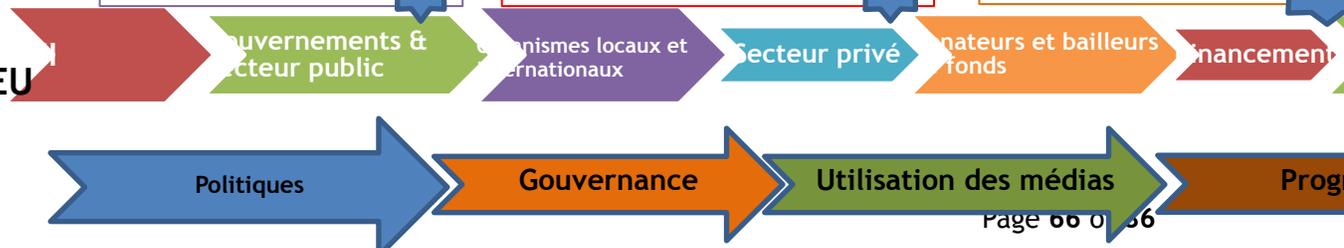


Illustration No.2: IFaM: Schéma des objectifs stratégiques du Plan

I. Indicateurs clés de performance (ICP) choisis au niveau de l'OCI

Aux fins de la mise en œuvre de la présente stratégie de l'OCI, les ICP suivants sont élaborés pour superviser la performance au niveau de l'OCI :

	ICP choisis pour l'IFaM	
	% du budget alloué aux activités et programmes IFaM par l'OCI, ses organes et ses États membres (nous pouvons inclure : le secteur privé, les donateurs et bailleurs de fonds dans les États membres respectifs et dans les organismes et organisations internationaux compétents).	Finances et financement
	Nbre de fonds d'appui créés pour fournir des services visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie de l'IFaM dans les pays membres, dans les pays ayant des minorités musulmanes et au niveau des familles en situation de migration et de réfugiés	Finances et financement
	% de réduction de la pauvreté et de la faim dans l'IFaM dans le monde musulman, en particulier dans les zones rurales, isolées et touchées.	Pauvreté et faim
	% de réduction des divorces et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des enfants dans les pays membres	Divorce et violence
	Notation de l'OCI en matière de bien-être et qualité de vie de la famille (introduction de la notation de l'OCI).	Bien-être
	Nbre de pays membres de l'OCI ayant créé un Fonds et des programmes annuels spécifiques de renforcement des capacités IFaM.	Renforcement des capacités
	Existence d'un programme national pour traiter les services financiers et connexes axés sur l'IFaM dans les zones rurales.	Programme national (zones rurales)
	Existence de politiques et de programmes d'assistance financière pour les groupes de personnes âgées dans les pays membres de l'OCI.	Groupes de personnes âgées
	Existence de stratégies et de mécanismes médiatiques structurés pour promouvoir l'autonomisation de l'IFaM dans les pays membres de l'OCI.	Stratégies médiatiques

Notation sur l'indice IFaM de la religiosité et des valeurs appliquées (introduire l'indice de l'OCI)	Indice de la religiosité et des valeurs
Accroître les partenariats entre l'État, la société civile et le secteur privé afin d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des familles et des couples (financement - services - programmes).	Partenariat
Nbre de coopérations et de collaborations intra-OCI annuelles relatives aux services et défis communs auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille	Coopération (intra-OCI)
% de réduction de l'analphabétisme au sein des familles dans les pays membres de l'OCI	Analphabétisme
% de l'augmentation du revenu des ménages dans les pays membres de l'OCI	Revenu et productivité
% de réduction de la mortalité et des problèmes de santé critiques, en particulier dans les zones rurales des pays membres de l'OCI.	
% de participation des femmes dans la prise de décision (à tous les niveaux) dans les pays membres de l'OCI.	Participation et engagement
Accroître l'égalité entre les sexes en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la participation aux décisions politiques et économiques.	Égalité des genres
% de diminution des activités et des cas immoraux et illégaux parmi les jeunes, les femmes et les adolescents dans les pays membres de l'OCI.	Recours judiciaire et justice
Existence de politiques et de mesures pratiques visant à favoriser la fluidité de l'environnement de travail des femmes et à fournir un soutien et des incitations appropriés.	Équilibre et fluidité du travail
Existence et mise en œuvre de cadres de politique aux niveaux national et régional et à l'échelle de l'OCI, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre en vue de soutenir les valeurs familiales.	Développement familial fondé sur des valeurs
% des emplois créés pour l'IFaM visant à accroître l'emploi des jeunes et des femmes et à fournir une formation professionnelle basée sur les besoins du marché du travail	Employabilité

Augmentation des incitations offertes aux activités économiques axées sur la famille, telles que les déductions fiscales et incitations familiales dans les pays membres de l'OCI.	Incitations
Existence d'un solide système spécifique de collecte et d'exploitation des données et de rapportage sur l'IFaM au niveau de l'OCI.	Système de données et de rapportage
Des rapports sur l'utilisation efficace des nouvelles technologies pour créer des moyens de communication rentables et pour donner la parole à un nombre croissant d'acteurs sur les questions liées à l'institution de la famille et du mariage.	Utilisation de la technologie et de l'innovation
Nbre de programmes et de formations annuels au niveau de l'OCI spécialement budgétisés pour l'autonomisation de l'IFaM	Programmes de formation
Nbre de programmes annuels d'autonomisation de l'IFaM ayant connu la collaboration des organismes internationaux compétents dans les pays membres de l'OCI.	Collaboration internationale
Nbre de programmes et d'activités visant à faire entendre et à protéger les droits religieux, culturels, sociaux et économiques des minorités musulmanes et des familles de migrants et de réfugiés en dehors de l'OCI dans les forums et organismes régionaux et internationaux.	Minorités musulmanes, familles de migrants et de réfugiés
Accroître la participation des établissements d'enseignement, des centres culturels et sociaux, des chefs religieux et de la société civile des États membres au développement des valeurs humaines de l'IFaM comme base du système éthique intégré, qui est commun à la nature humaine et a été établi par les religions et les cultures. (nbre de programmes, de fonds alloués, d'opportunités offertes, nbre de places pour l'éducation et l'apprentissage...)	Éducation, culture, acteurs sociaux et religieux
Niveau de mise en œuvre des ODD relatifs à l'autonomisation de l'institution de la famille et du mariage	ODD
Notation sur l'indice de qualité des services IFaM dans les États membres de l'OCI (ceci comprendra la gouvernance, la prestation des services de gestion, les résultats et les impacts, etc...)	Gouvernance et gestion
Existence d'un écosystème complet et robuste du mariage et de la famille	Écosystème
Notation sur l'indice IFaM de la prospérité de l'OCI (Introduire l'indice de l'OCI)	Prospérité



ANNEXE: RÉSUMÉ DES DOMAINES STRATÉGIQUES ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Domaine de coopération	Objectifs stratégiques (OS)
<p>Domaine stratégique 1: Améliorer le bien-être et la qualité de vie de l'institution du mariage et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="431 365 1427 443">▪ OS 1.1: Allouer un budget raisonnable pour l'amélioration du bien-être et de la qualité des institutions du mariage et de la famille. <li data-bbox="431 499 1427 617">▪ OS 1.2: Mettre en place des fonds de soutien au mariage pour faciliter le mariage des membres de la famille prêts à fonder des familles résilientes et productives. <li data-bbox="431 682 1427 800">▪ OS 1.3: Exécution des politiques et les dispositions juridiques nécessaires par l'État et les forces de l'ordre pour garantir la paix, la justice et la stabilité aux familles <li data-bbox="431 827 1427 945">▪ OS 1.4: Des mesures efficaces et préventives pour mettre fin à toutes les formes de violence et d'abus physiques et sexuels contre les femmes et les enfants doivent être mises en place et appliquées. <li data-bbox="431 972 1427 1157">▪ OS 1.5: L'institution du mariage et de la familiale devrait bénéficier des services et de l'appui nécessaires, en particulier dans les domaines économique, social, sanitaire et éducatif, car c'est la condition sine qua non du développement social des familles et de l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la famille et la société. <li data-bbox="431 1184 1427 1262">▪ OS 1.6: Renforcer la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes conformément aux valeurs et préceptes islamiques. <li data-bbox="431 1289 1427 1474">▪ OS 1.7: Se pencher sur les conditions financières de la famille, en accordant une attention particulière aux familles vivant dans les zones rurales et à celles qui dépendent de l'agriculture comme principale source de revenus, afin de contribuer à l'amélioration des conditions difficiles des femmes et à l'éradication de la pauvreté dans la société. <li data-bbox="431 1501 1427 1619">• OS 1.8: Développer des systèmes spéciaux de protection sociale et des programmes de développement des compétences destinés aux familles et aux couples <li data-bbox="431 1646 1427 1724">• OS 1.9: Collecter et utiliser un certain pourcentage de zakat, de dons et d'<i>awqaf</i> pour aider les familles défavorisées et nécessiteuses <li data-bbox="431 1751 1427 1864">• OS 1.10: Augmenter la sensibilisation sur les problèmes médicaux et sanitaires concernant les familles, les nouveaux couples ou les couples potentiels via les médias traditionnels et numériques

- **OS 1.11:** Organiser des campagnes de sensibilisation et des ateliers pour améliorer les options de santé de la famille en matière de régime alimentaire, de bien-être physique et de santé mentale
- **OS 1.12:** Elaborer des politiques pour soutenir les personnes âgées dans le cadre de la famille traditionnelle
- **OS 1.13:** Rendre l'éducation précoce des membres de la famille obligatoire dans tous les pays musulmans et veiller à ce que la culture de l'apprentissage tout au long de la vie soit encouragée et institutionnalisée
- **OS 1.14:** Développer des centres pour conseiller les parents sur les bonnes habitudes et pratiques d'hygiène en mettant l'accent sur la santé des enfants et des jeunes
- **OS 1.15:** Adopter des politiques médiatiques visant à modifier les coutumes et traditions négatives prévalant dans la société qui entravent la participation effective de la famille à la vie sociale, économique et politique
- **OS 1.16:** Développer des programmes pertinents de renforcement des capacités pour l'autonomisation et la formation des familles
- **OS 1.17:** Introduire un programme approprié, empreint de valeurs et d'éthique, pour assurer le développement équilibré de la personnalité des membres de la famille à partir de la petite enfance
- **OS 1.18:** Sensibiliser les parents, en particulier les mères, quant à l'importance des valeurs et de l'éthique pour encourager les membres de la famille à diffuser les valeurs du respect, de l'honneur, de la loyauté, de l'intégrité, de la justice et de l'équité, de la coopération, de l'amour, de la tolérance et de la modération
- **OS 1.19:** Renforcer le rôle des établissements d'enseignement dans l'éducation des familles en concevant des programmes appropriés et pertinents, spécialement conçus pour les familles.
- **OS 1.20:** Sensibiliser davantage à l'éducation sexuelle et reproductive en vue de réduire les maladies sexuelles
- **OS 1.21:** Développer des partenariats entre le gouvernement et la société civile pour améliorer le bien-être et les normes de qualité pour les familles et les couples
- **OS 1.22:** Renforcer la coopération intra-OCI et la collaboration sur les défis communs auxquels est confrontée l'institution du mariage et de la famille

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.23: Développer des programmes de formation pour les travailleurs sociaux, de la santé et du gouvernement sur l'importance, les valeurs et les fonctions de l'institution du mariage et de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.24: Faciliter l'accès à des services de planification familiale abordables
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.25: Mettre en œuvre une série de réformes du marché du travail permettant d'accroître la flexibilité du marché du travail, telles que le travail à temps partiel, en ciblant plus particulièrement les jeunes et les femmes
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 1.26: Fournir aux parents des services de garderie d'enfants et une vie professionnelle et familiale équilibrée afin de promouvoir la procréation
<p>Domaine stratégique 2: Améliorer la préservation et la protection du système de valeurs de l'institution du mariage et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.1: Allouer un budget raisonnable pour promouvoir, protéger et préserver le système de valeurs de l'institution du mariage et de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.2: Promouvoir le rôle des institutions religieuses renforçant les valeurs de l'institution du mariage et de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.3: Créer des plateformes qui favorisent l'équilibre entre famille et individu sans porter atteinte à l'intégrité de chacun
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.4: Encourager les pères à participer à la vie de leurs enfants par le biais de programmes et d'activités communautaires rassemblant les enfants et les pères afin de maintenir la vitalité et la bonne santé des relations familiales.
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.5: Elaborer des stratégies nationales et identifier les domaines prioritaires relatifs à la cohésion sociale et à l'interdépendance des générations
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.6: Faciliter la solidarité intergénérationnelle au moyen d'activités et de programmes permettant de rapprocher les jeunes et les personnes âgées
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.7: Mise en place de services de conseil et d'orientation familiaux et de mécanismes qui réaffirment et renforcent l'importance de l'institution du mariage et de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.8: Renforcer les aspects religieux, et moraux du développement de la famille pour permettre à la famille de faire face aux défis internes et externes

- **OS 2.9:** Prévenir la rupture des familles en fournissant les connaissances nécessaires sur le mariage, les relations familiales, la parentalité, la communication efficace, les compétences en matière de garde d'enfants, le planning familial et les compétences financières de la famille
- **OS 2.10:** Éduquer les familles sur l'importance du code de la famille islamique et des principes concernant la famille
- **OS 2.11:** Élaborer un guide complet intégré sur le mariage et la famille, les valeurs familiales, les droits des femmes, les rôles, les principes et les décisions du point de vue des *maqasid*
- **OS 2.12:** Concevoir un livre promotionnel sur le mariage et la famille du point de vue islamique à promouvoir aux niveaux régional et international afin de refléter les points de vue, injonctions, solutions et perspectives islamiques
- **OS 2.13:** Utiliser toutes les formes de médias et de médias sociaux, de publications et de matériels de sensibilisation, ainsi que le recours à des institutions éducatives, sociales, religieuses et culturelles pour protéger l'institution du mariage et de la famille des menaces culturelles et des éléments destructeurs internes et externes
- **OS 2.14:** Elaborer des politiques visant à renforcer l'éducation religieuse et le développement intellectuel des membres de la famille, en particulier des enfants, des adolescents et des jeunes
- **OS 2.15:** Renforcer les médias et autres institutions pour promouvoir la compréhension, les fonctions, les rôles, l'importance et les objectifs de l'institution du mariage et de la famille
- **OS 2.16:** Activer le rôle des écoles, des universités, des institutions sociales et des ONG dans la protection et la préservation de l'essence, des valeurs fondamentales et des fonctions traditionnelles de l'institution du mariage et de la famille
- **OS 2.17:** Introduire des programmes d'autonomisation axés sur la sensibilisation religieuse, sociale, culturelle et éducative afin de sensibiliser davantage le public à l'impact positif de l'union conjugale et de la formation de la famille
- **OS 2.18:** Mener des campagnes de sensibilisation à travers les plateformes numériques traditionnelles, sociales et autres pour expliquer et diffuser des connaissances sur le sens, l'identité, la valeur et la santé du mariage et de la vie familiale dans les communautés, les sociétés et les nations

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 2.19: Combattre toutes les formes d'endoctrinement culturel, immoral et idéologique internes et externes qui menacent l'essence même du mariage et de la famille dans le monde islamique, en mettant l'accent sur <i>l'aqidah</i> et l'éducation religieuse, l'éducation éthique et morale et l'autonomisation culturelle, sociale, économique et juridique • OS 2.20: Recourir aux institutions médiatiques, religieuses, éducatives, culturelles et sociales pour lutter contre les répercussions négatives des tendances culturelles mondiales et des programmes visant à réduire l'importance de la formation de la famille et de l'union matrimoniale entre un homme et une femme • OS 2.21: Répondre intellectuellement et scientifiquement aux tendances et théories culturelles diffusant des concepts de société et de culture contraires à l'éthique et aux valeurs. • OS 2.22: Faire face aux actes des conférences et conventions mondiales sur le mariage et la famille et réagir à leurs contenus et injonctions négatifs d'un point de vue islamique • OS 2.23: Développer et mettre en œuvre des programmes et des cours d'éducation spécifiques pour enseigner aux jeunes l'importance des valeurs familiales, de la formation de la famille et du transfert de ces valeurs aux générations suivantes • OS 2.24: Établir des partenariats avec des personnalités influentes musulmanes dans les domaines du sport, du cinéma et de la musique pour souligner l'importance de l'institution du mariage et de la famille.
<p>Domaine stratégique 3: Elargir la participation des familles à tous les aspects de la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.1: Allouer un budget raisonnable pour promouvoir, défendre et favoriser la pleine participation des familles à tous les aspects de la société • OS 3.2: Engager les membres de la famille dans les activités de relations sociales et de responsabilité sociale et inclure l'autonomisation de la famille dans les plans de développement nationaux • OS 3.3: Assurer l'égalité des sexes en offrant aux femmes et aux filles des chances égales d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, au travail décent et à la participation aux décisions politiques et économiques • OS 3.4: Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes au sein de la famille et à tous les niveaux de la société • OS 3.5: Lutter contre toutes les pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles, y compris le mariage précoce, et former les futurs couples à la gestion de la famille et au rôle des époux dans la famille

- **OS 3.6:** Fournir un soutien financier aux familles défavorisées et, par le biais de divers programmes et initiatives, soutenir leur rôle dans le développement de la société
- **OS 3.7:** Promouvoir des politiques encourageant la participation de tous les membres de la famille au processus de développement, y compris la participation au secteur privé, les incitations incitatives et la micro finance pour les familles défavorisées, et renforcer le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le soutien aux réseaux de la société civile travaillant dans le domaine du renforcement de la famille
- **OS 3.8:** Renforcer le rôle des institutions religieuses, éducatives, médiatiques et culturelles face aux défis sociaux auxquels les familles musulmanes et leurs membres sont confrontés. Ces institutions sont essentielles pour résoudre de nombreux problèmes sociaux, notamment la participation et les défis de la famille.
- **OS 3.9:** Renforcer la sensibilisation à l'enseignement islamiques et à son système de valeurs de la vie familiale, qui devraient être intégrés à l'éducation et au programme des écoles et des universités. Cela contribuera à réduire tous les types d'abus et à renforcer la solidarité et l'unité de la famille.
- **OS 3.10:** S'attaquer aux causes fondamentales des abus de divorce, de la pauvreté, de l'extrémisme, de la violence et de la rupture sociale de la famille
- **OS 3.11:** Offrir des programmes de formation professionnelle aux membres de la famille pour accroître leur participation au marché du travail
- **SG 3.12:** Améliorer les régimes d'indemnité de chômage en fonction des besoins des familles en vue de préserver les valeurs familiales
- **OS 3.13:** Promouvoir des congés parentaux effectifs, notamment les congés de maternité, les congés parentaux de garde d'enfants, les congés de paternité et les congés pour raisons familiales urgentes
- **OS 3.14:** Réaliser des réformes efficaces du marché du travail en fonction des besoins de la famille, par exemple en adoptant des systèmes de travail alternatifs
- **OS 3.15:** Développer davantage de programmes de développement des compétences, en particulier pour les familles à faible revenu

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.16: Faciliter les dispositifs en matière de garde d'enfants, tels que la fourniture publique de services de garde d'enfants, et les évaluer en termes d'extension, de qualité, d'inclusion sociale, d'accessibilité financière et d'universalité
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.17: Faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale en promouvant l'égalité des sexes au sein de la famille et des changements adéquats dans les conditions de travail, y compris la réglementation et la fourniture d'incitations au secteur privé pour promouvoir des horaires de travail favorables à la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.18: Créer des cadres politiques aux niveaux national, régional et de l'OCI, basés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre en vue de soutenir les valeurs de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.19: Elaborer des politiques tenant compte de la famille en matière de réduction de la pauvreté et de la faim
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 3.20: Établir des centres communautaires publics qui favorisent la participation commune des familles
<p>Domaine stratégique 4: Renforcer la productivité de l'institution du mariage et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.1: Allouer un budget raisonnable pour créer des politiques, des initiatives et des programmes visant à renforcer la productivité des familles dans le système économique
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.2: Aborder les différentes dimensions de la pauvreté, les risques et les vulnérabilités des familles
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.3: Assurer l'accès des pauvres aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et aux services sociaux en vue de préserver l'unité et les valeurs de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.4: Allocations en espèces aux familles qui entretiennent des enfants ou compte un membre de famille handicapé ou âgé
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.5: Faciliter les dispositifs en matière de garde d'enfants, tels que la fourniture publique de services de garde d'enfants, et les évaluer en termes d'extension, de qualité, d'inclusion sociale, de capacité financière et d'universalité
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.6: Assurer un travail décent et une croissance économique pour les familles en introduisant des lois, politiques et programmes spécialisés pertinents par les gouvernements et les législateurs des pays membres de l'OCI de manière à améliorer l'employabilité et la productivité des membres de la famille

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.7: Elaborer des politiques visant à accroître l'emploi des jeunes et à dispenser une formation professionnelle en rapport avec les besoins du marché du travail
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.8: Initier des mesures incitatives pour les activités économiques axées sur la famille telles que les déductions fiscales et autres mesures incitatives en faveur de la famille
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.9: Élaborer des politiques pour promouvoir et améliorer les conditions de travail et créer un environnement de travail décent, ordonné, sûr et fluide pour les femmes
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.10: Autonomiser les familles au plan économique à travers un soutien financier, des services sociaux et des créations d'emplois spécifiquement destinés à renforcer les familles. Par exemple, les quotas gouvernementaux d'embauche de mères à temps partiel
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.11: Développer des programmes et initiatives privés-publics pour soutenir la productivité économique des familles
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.12: Initier des programmes et des politiques spécifiques pour les familles rurales. Par exemple, des possibilités d'emploi spécifiques dans les zones rurales conçues pour faciliter l'emploi des femmes et le développement de leurs compétences
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.13: Résoudre les problèmes liés à la solidité économique et financière de la famille en fournissant une aide financière pour la réalisation de projets productifs de petites et moyennes entreprises
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.14: Soutenir l'entreprise familiale sous forme de financement, de formation et de mesures incitatives
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 4.15: Accès aux familles pour obtenir un soutien financier des organismes de financement et des banques en tant qu'intervention de soutien et de facilitation de la part du gouvernement et d'autres organismes concernés
<p>Domaine stratégique 5: Renforcer la prospérité de l'institution du mariage et de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.1: Allouer un budget raisonnable pour mettre en œuvre des politiques, des initiatives et des programmes visant à renforcer la prospérité matérielle et non matérielle des familles.
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.2: Entreprendre des recherches approfondies sur les facteurs non matériels qui influent sur le bonheur des familles et des mariages.
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.3: Promouvoir des programmes et politiques visant à prévenir les mariages précoces et forcés afin de renforcer l'institution familiale et d'éliminer les atteintes à sa prospérité.

famille

- **OS 5.4:** Augmenter le nombre de services publics rendus à la famille tels que la consultation familiale et la médiation.
- **OS 5.5:** Fournir des systèmes de soutien social aux divorcés, en particulier les femmes et les enfants.
- **OS 5.6:** mener de la sensibilisation face aux stigmates sociaux liés à l'état matrimonial des individus.
- **OS 5.7:** Améliorer la portée et la fourniture des services de sécurité sociale pour inclure des dispositions spéciales pour les familles et les couples.
- **OS 5.8:** Fournir une assistance juridique, des services de conseil et un soutien psychologique aux couples mariés précocement ou forcés
- **OS 5.9:** Promouvoir le rôle des institutions religieuses dans l'amélioration du mariage et de la prospérité de la famille en illustrant le rôle moral, éthique et divin de la croyance religieuse.
- **OS 5.10:** Améliorer les pratiques de collecte de données concernant la prévalence des problèmes de santé qui affectent le bien-être et la prospérité de la famille.
- **OS 5.11:** Encourager les interventions et les mécanismes de soutien axés sur la famille en matière de santé mentale, en particulier les mécanismes qui utilisent des relations familiales intergénérationnelles pour prendre soin des personnes souffrant de troubles mentaux.
- **SG 5.12:** Renforcer le dialogue avec les organisations non gouvernementales pour favoriser la prospérité de l'institution du mariage et de la famille grâce à une assistance économique, sociale et psychologique.
- **OS 5.13:** Lancer des plateformes pour faciliter le dialogue entre les jeunes et leurs familles sur des sujets traditionnels et contemporains.
- **OS 5.14:** Développer des programmes communautaires pour les familles afin de renforcer les relations jeunes-famille.
- **OS 5.15:** Sensibiliser sur les avantages du vieillissement actif et ses conséquences pour les familles
- **OS 5.16:** Concevoir des politiques visant à promouvoir l'idée de partage des responsabilités dans les familles entre hommes et femmes.
- **OS 5.17:** Faire face aux idées erronées et aux préjugés sur la participation paternelle et le rôle du père dans la préservation des valeurs familiales.

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 5.18: Encouragez les pères à participer à la vie de leur famille et de leurs enfants par le biais de programmes et d'activités communautaires rassemblant les familles, les enfants et les pères. • OS 5.19: Améliorer les mécanismes de collecte de données et de suivi au niveau intra-OCI sur les différentes formes de violence et leur impact sur les familles. • OS 5.20: Sensibilisation à l'interdiction de la violence familiale par l'islam, aux dispositions légales et aux normes sociales.
<p>Domaine stratégique 6: Renforcer le partenariat et la collaboration sur la mise en œuvre des politiques liées au mariage et à la famille à travers l'espace de l'OCI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.1: L'OCI devrait allouer un budget spécifique pour renforcer la collaboration et la coopération en matière de politiques, programmes et initiatives relatifs au mariage et à la famille. • OS 6.2: Créer des réseaux et des liens avec des organisations et organismes locaux, régionaux et internationaux concernés par la préservation, l'autonomisation et le renforcement de l'institution et l'écosystème du mariage et de la famille. • OS 6.3: Impliquer les partenaires locaux tels que les leaders communautaires, les acteurs de la société civile et les ONG locales de l'OCI dans les programmes et projets d'autonomisation et de développement liés à la famille et au mariage. • OS 6.4: Initier des mesures et des mécanismes efficaces de coopération et de coordination entre les ministères et organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de la mise en œuvre effective et efficace des services et programmes d'autonomisation et de développement de la famille. • OS 6.5: Renforcer le rôle de la société civile, des ONG et du secteur privé pour responsabiliser l'institution du mariage et de la famille afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans le développement de la société. • OS 6.6: Créer des partenariats efficaces entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de conjuguer leurs efforts pour aider la famille à jouer son rôle dans la réalisation des objectifs du développement durable.
	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.7: Développer des plateformes spécifiques pour les questions liées au mariage et à la famille, auxquelles participeront les acteurs pertinents de l'OCI. • OS 6.8: Créer des canaux de communication stables et durables entre les ministères, les agences et les acteurs concernés concernant les questions de mariage et de famille au niveau de l'OCI.

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 6.9: Développer des forums où les problèmes et défis du mariage et de la famille peuvent être discutés par les pays de l'OCI et des solutions mutuelles établies. • OS 6.10: Utiliser les nouvelles technologies de l'information pour créer de manière rentable des moyens de communication et permettre à un nombre croissant d'acteurs de s'exprimer sur les questions relatives à la famille et au mariage. • OS 6.11: Développer des programmes au niveau de l'OCI pour les familles et les couples où différents familles et couples de différents pays de l'OCI peuvent se rencontrer (programmes d'échanges familiaux). • OS 6.12: Construire une plateforme régionale de l'OCI pour le mariage et l'institution familiale. La plateforme régionale devrait être composée d'un large éventail d'acteurs allant des influenceurs locaux au secteur privé. • OS 6.13: Créer des festivals au niveau de l'OCI et des journées spéciales consacrées en particulier à la célébration de la famille. • OS 6.14: Renforcer la coopération entre les pays musulmans et créer des partenariats dans des domaines intéressant l'autonomisation et le développement de la famille au niveau international, tels que l'ONU. • OS 6.15: Suivre et surveiller la mise en œuvre de la stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. Fournir un soutien d'expertise aux pays de l'OCI qui en ont besoin pour une mise en œuvre plus facile et plus fluide de la stratégie.
<p>Domaine stratégique 7: Renforcer et gérer l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI au moyen de législations, de politiques et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.1: L'OCI devrait allouer un budget spécifique aux questions relatives aux législations, politiques et lois relatives au mariage et aux institutions familiales. • OS 7.2: Améliorer ou élaborer des législations qui empêchent les pratiques préjudiciables qui influenceraient négativement l'institution du mariage et de la famille, telles que les mariages précoces. • OS 7.3: Fournir des services juridiques aux personnes ayant subi un impact négatif dans les familles et les mariages. • OS 7.4: Criminaliser la violence domestique sous toutes ses formes en prenant les dispositions juridiques nécessaires. • OS 7.5: Développer des programmes de formation pour le personnel judiciaire sur la manière de reconnaître et de traiter efficacement les victimes de violence domestique.

<p>de lois adéquates</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 7.6: Assurer l'application des dispositions légales et des mesures politiques adoptées contre la violence domestique. • OS 7.7: Développer un mécanisme permettant de suivre les affaires judiciaires impliquant des familles et des mariages afin de mieux comprendre les problèmes et les défis et de développer des solutions ciblées. • OS 7.8: Engager les membres de la famille dans le processus d'élaboration du droit de la famille et des législations. • OS 7.9: Veiller à ce que les lois sur la famille incluent les règles appropriées pour protéger la famille et définissent les mesures appropriées pour garantir que la loi est adéquate et facilite l'établissement et la mise en œuvre des droits. • OS 7.10: Entreprendre des recherches et des études sur les législations familiales afin de garantir l'existence d'une évaluation et d'une analyse factuelles de la situation et du contexte familial avant d'établir de nouvelles lois. • OS 7.11: Utiliser les nouvelles technologies et les approches de gestion efficaces pour résoudre les problèmes de gestion liés à l'institution du mariage et de la famille. • OS 7.12: Améliorer la prestation et la surveillance efficaces des services et des programmes d'appui gouvernementaux destinés à la famille. • OS 7.13: Améliorer la coordination entre les agences gouvernementales et non gouvernementales pour proposer des législations et des politiques spécifiques relatives à l'institution du mariage et de la famille. • OS 7.14: S'assurer que les législations, les politiques et les lois sont en harmonie avec les efforts sociaux, communautaires et culturels. • OS 7.15: Sensibiliser les familles et les couples à leurs droits légaux à travers des campagnes.
<p>Domaine stratégique 8: Renforcer et promouvoir l'institution du mariage et de la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 8.1: L'OCI et les États membres devraient spécifiquement allouer un budget pour renforcer leur culture de développement durable à travers l'institution du mariage et de la famille. • OS 8.2: Améliorer les programmes de sensibilisation et les campagnes éducatives sur la nécessité d'une culture de la durabilité. • OS 8.3: Fournir des fonds et un soutien pour accroître l'équité sociale entre les membres de la famille.

<p>famille par le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 8.4: Augmenter la productivité économique et renforcer la culture de l'entreprise familiale afin d'encourager la productivité et l'autosuffisance. • OS 8.5: Lier les objectifs de développement et d'autonomisation de la famille aux objectifs de développement durable des Nations Unies. • OS 8.6: Utiliser les plateformes d'éducation et des médias pour renforcer la sensibilisation et les meilleures pratiques en matière de développement durable de la famille. • OS 8.7: Développer des programmes éducatifs et sociaux visant à renforcer la culture de préservation et de protection de l'environnement dans la famille. • OS 8.8: Améliorer l'éducation religieuse en matière de conservation et de préservation de l'environnement, car c'est un des <i>maqasid</i> de l'islam et une forme <i>d'ibadah</i>. • OS 8.9: Fournir des programmes de développement durable aux familles. • OS 8.10: Élaborer des politiques, des législations et des incitations qui renforcent le désir et la volonté des familles qui souhaiteraient faire partie du développement durable.
<p>Domaine stratégique 9: Fournir un soutien aux familles de migrants et de réfugiés et aux unions matrimoniales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 9.1: l'OCI et les États membres devraient allouer un budget spécifique pour renforcer et soutenir les familles de migrants et de réfugiés musulmans. • OS 9.2: Développer des mécanismes de collecte de données, de rapport et de suivi pour mieux cerner les besoins des familles de migrants dans les pays d'accueil • OS 9.3: Développer des programmes d'éducation et de formation aux niveaux national et intra-OCI pour les familles de migrants et d'émigrants afin de les préparer aux défis liés à l'adaptation à un nouvel environnement. • OS 9.4: Établir des centres pour les communautés de migrants pouvant fournir des services culturels et religieux contribuant à la sauvegarde de l'institution du mariage et de la famille. • OS 9.5: développer des mécanismes pour informer les familles de migrants de leurs droits et responsabilités. • OS 9.6: Soutenir les familles de migrants et de réfugiés et leur fournir les besoins et les services nécessaires tels que des services financiers, des soins de santé, une éducation, des services sociaux, des services de conseil et d'orientation familiaux.

	<ul style="list-style-type: none"> • OS 9.7: Élaborer des plans pour empêcher de telles migrations négatives et le déplacement de familles qui leur causent d'énormes problèmes culturels, religieux, sociaux, juridiques et culturels. • OS 9.8: Établir des fonds de soutien financier pour les familles de migrants et de réfugiés afin de garantir leur bien-être et leur qualité de vie grâce à la contribution du secteur privé et des banques islamiques. • OS 9.9: Utiliser efficacement les fonds provenant de la zakat, des dons et du <i>waqaf</i> pour soutenir des projets et des programmes destinés aux familles de migrants et de réfugiés. • OS 9.10: Exprimer et protéger les droits religieux, culturels, sociaux et économiques des familles de migrants et de réfugiés vivant en dehors de l'espace de l'OCI dans les forums et organismes régionaux et internationaux.
<p>Domaine stratégique 10:</p> <p>Développer des initiatives novatrices pour renforcer l'institution du mariage et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS 10.1: L'OCI et les États membres devraient spécifiquement allouer un budget à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille. La plupart des pays développés consacrent près de 2% de leur PIB à la famille. La moyenne à travers l'OCI est beaucoup plus basse; par conséquent, les États membres de l'OCI devraient avoir pour objectif de réserver 1,5% de leur PIB au soutien du renforcement et de l'autonomisation des familles. • OS 10.2: Adopter une perspective familiale dans les objectifs de développement, en mettant l'accent sur les programmes et projets de développement qui placent l'économie de la famille et du ménage au cœur des plans économiques et font de l'autonomisation de la famille une priorité dans les politiques nationales des États membres. • OS 10.3: Exhorter les États membres de l'OCI à faire des efforts énergiques pour adopter une approche intégrée des politiques nationales en matière d'institution du mariage et de la famille, y compris le renforcement du rôle de la famille dans la construction de la personnalité musulmane et dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les droits des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux, ainsi que la préservation des valeurs éducatives et morales qui garantissent le soutien et l'autonomisation de la famille. • OS 10.4: Soutenir les mécanismes de coopération et de coordination régionales et internationales pour traiter les problèmes de la famille et conjuguer les efforts de tous les États membres de l'OCI pour interagir avec les autres compétences internationales et les meilleures pratiques.

- **OS 10.5:** Exhorter les États membres de l'OCI à transformer la responsabilité morale des parents envers leurs enfants en engagements spécifiques et exécutoires, tout en cherchant à inclure ces engagements dans des programmes et des plans nationaux traitant des problèmes de mariage et de famille dans les sociétés musulmanes.
- **OS 10.6:** Activer le rôle de partenariat entre les agences gouvernementales, les autorités locales et régionales et la société civile dans l'éducation des individus et des groupes en renforçant les médias locaux en raison du rôle important qu'ils jouent dans la sensibilisation, la complémentarité et la coopération, et en organisant des réunions périodiques entre les parents et les établissements d'enseignement pour discuter des meilleurs moyens d'éduquer les enfants et de leur donner des valeurs morales vertueuses, et de les décourager de tout comportement immoral.
- **OS 10.7:** Mener des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, des familles et de la société sur l'importance de la famille et son rôle dans l'éducation des enfants. Ces campagnes incluent des écoles, des instituts, des centres culturels et sociaux, des usines, les médias, les médias audio et vidéo, les médias sociaux et l'activation du rôle de la société civile dans les activités de développement et d'autonomisation de la famille. En outre, inculquer la culture et les valeurs, qui construisent une bonne moralité chez les enfants et les membres de la famille.
- **OS 10.8:** Renforcer la capacité des établissements d'enseignement, des centres culturels et sociaux, des responsables religieux et de la société civile des États membres à assumer leurs responsabilités dans le développement des valeurs humaines en tant que fondement du système éthique intégré, commun à la nature humaine et à la société et réaffirmé par les religions et les cultures.
- **OS 10.9:** l'OCI devrait créer un centre de recherche, de conseil et de formation pour les instituts de droit des mariages et des institutions familiales afin de faciliter les programmes de recherche, d'analyse, de suivi-évaluation et d'autonomisation, ainsi que les stratégies et approches novatrices.
- **OS 10.10:** Créer un fonds de renforcement des capacités de l'institution du mariage et de la famille dans l'espace de l'OCI pour aider les familles dans les États membres et dans les pays à minorité musulmane et dans les pays en conflit et en guerre.